




RAPPORT
Juin 2026

Le financement des pays à faible revenu : victime collatérale des déséquilibres mondiaux

-  Édouard MIEN, Chargé de recherche, Ferdi
-  Bulbul BUTAIL, Assistante de recherche, Ferdi
- avec la contribution de :
-  Bruno CABRILLAC, Directeur général, Ferdi

Le problème des déséquilibres mondiaux, envisagé sous l'angle des déséquilibres des comptes courants et donc des déséquilibres entre épargne et investissement, des positions extérieures et de leur financement, reste au cœur des discussions économiques et financières internationales, et de la Présidence française du G7. Or, dans ces discussions sur les effets des déséquilibres mondiaux et sur les solutions pour les réduire, peu d'attention a été jusque-là accordée aux pays à faible revenu (PFR). Bien que ces derniers aient un faible poids dans les déséquilibres mondiaux et ne soient donc pas ainsi directement partie prenante de ces déséquilibres, ils en sont les victimes collatérales dans la mesure où ceux-ci affectent leur commerce de biens et services et leur financement externe. En effet en distordant la constellation des déséquilibres entre épargne et investissement, les déséquilibres mondiaux ont dans le même temps entravé l'insertion des PFR dans les chaînes de valeur mondiale et les flux de financement de pays qui doivent être importateurs nets de capitaux. Le débouclage de ces déséquilibres, même dans l'hypothèse la plus favorable, prônée par le G7¹, risque de renforcer ces effets négatifs si l'accroissement des investissements des pays excédentaires et la réduction des importations de capitaux des pays déficitaires ne profitent pas aux PFR.

De plus, leur plus faible capacité à agir sur les marchés mondiaux rend les PFR particulièrement vulnérables aux chocs externes et donc aux politiques commerciales, budgétaires, monétaires et prudentielles menées par les grandes puissances économiques dont les déséquilibres mondiaux sont à la fois une cause et une conséquence. De ce fait, le risque est que des stratégies unilatérales ou bilatérales de rééquilibrage des déséquilibres menés par les principales économies du monde (Chine et Etats-Unis en tête) se répercutent sur les balances commerciales et les sources de financement externe des PFR. Or, certaines des politiques actuellement conduites par les pays industrialisés pour réduire ces déséquilibres, comme l'augmentation des tarifs douaniers et des accords bilatéraux, impactent déjà les PFR, à court et long terme. Cette situation est d'autant plus problématique que ces pays vont avoir, dans les années à venir, des besoins croissants de financements internationaux pour faire face aux défis d'une forte croissance démographique, de l'adaptation au réchauffement climatique, dont ils commencent déjà à subir les conséquences, mais aussi de la transition énergétique.

Le but de cette note est donc de proposer une analyse de la situation actuelle et des évolutions récentes des balances des paiements des pays à faible revenu, afin d'identifier leurs principales contraintes de financement externe en lien avec les déséquilibres mondiaux et de proposer des pistes de recommandations de renforcement de ces capacités de financement.

Le terme de pays à faible revenu est cependant ambigu, la liste des pays définis comme tels variant selon les institutions. Une liste de pays concernés, nécessairement arbitraire, doit être établie. Nous faisons ici le choix d'adopter une définition large de pays à faible revenu, et conservons les 57 pays définis par le FMI comme les pays à faible revenu (*low-income countries*) éligibles au PRGT (« *Poverty Reduction and Growth Trust* ») (FMI, 2024). Dans le reste de cette note, le terme « pays à faible revenu » (PFR) sera utilisé dans ce sens. En outre, nous nous intéressons également à l'hétérogénéité entre PFR selon les différentes régions du monde, avec un intérêt tout particulier pour les PFR africains (PFRA), qui incluent 38 des 57 pays de cette liste. La liste des pays est fournie dans le Tableau A1 en Annexe.

¹ Cf Communiqué des Ministres des Finances du G7 du 19 mai 2029

1. Structure du compte courant et contraintes de financement externes dans les pays à faible revenu

Cette section vise à présenter une description de l'évolution des déficits des comptes de transaction courantes dans les PFR ainsi que des sources de financement externe des PFR. Les PFR présentent ainsi depuis les années 2000 un déficit croissant de la balance commerciale (biens + services) ainsi que de la balance des revenus primaires, autrement dit ce que l'on appelle « déficit en ressources ». La faible dynamique du commerce extérieur, résultant d'une croissance limitée des exportations et d'une progression contrainte des importations est à la fois une cause et une conséquence d'une insertion limitée des PFR dans le commerce international.

Ce déficit a été contraint par la capacité de financement externe. Il a jusqu'à maintenant été financé principalement par (i) des flux d'aide publique au développement (APD) et les transferts de fonds des migrants et (ii) des entrées de capitaux sous forme de dette ou de fonds propres (IDE). La contrainte du financement externe va continuer à être un des principaux obstacles au développement économique des PFR. La baisse qui risque d'être durable des flux d'APD (dons et prêts concessionnels) risque encore d'aggraver cette contrainte.

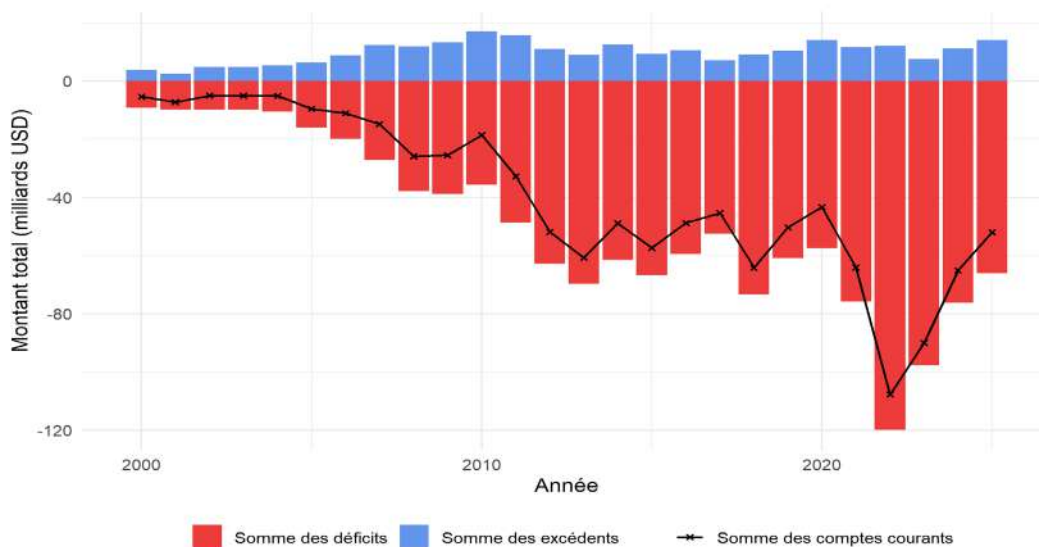
1.1 Faits stylisés sur l'évolution du déficit du compte courant des PFR

L'augmentation des déséquilibres courants au niveau mondial dans les dernières décennies a pris la forme d'une asymétrie persistante entre pays avec un solde des transactions courantes structurellement déficitaire (Etats-Unis, Royaume-Uni) et pays structurellement excédentaires (Chine, Japon, UE dans son ensemble, dont notamment Allemagne, Pays-Bas, Suède...). Du côté des PFR, le solde des transactions courantes est resté en moyenne négatif sur toute la période, avec une dégradation très forte mais de courte durée au moment de la crise du Covid-19. L'évolution du compte courant consolidé de tous les PFR en excédent et de tous les PFR en déficit séparément entre 2000 et 2025 est présenté en figure 1. Deux messages se dégagent clairement ici. D'une part, s'il existe bien des PFR avec un solde courant en excédent tout au long de la période, ces excédents ne représentent qu'une faible part des comptes courants agrégés de l'ensemble des PFR. Ainsi, sur toute la période de référence, la somme de tous les comptes courants excédentaires a atteint son pic en 2010 à 17 milliards de dollars, tandis que la somme des déficits s'est située en général entre 60 et 80 milliards sur les dix dernières années, avec un pic à 120 milliards en 2022. Cela s'explique essentiellement par le plus faible nombre de pays avec un compte courant excédentaire sur la période (seulement 11 pays sur les 55 pays pour lesquels nous disposons de données en 2025). Les excédents sont également tirés par quelques pays puisque 3 seulement (la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Népal et le Ghana) représentent en 2025 plus de 60% de l'excédent total des 11 PFR en excédent. Dans le cas du Ghana, cet excédent suit toutefois un défaut de paiement en 2022-2023, le compte courant de ce pays ayant été fortement négatif jusqu'à cette date (-2,3% de son PIB en 2022). En effet, à la suite d'un défaut de paiement, le pays en défaut ne pouvant plus s'endetter sur les marchés extérieurs, son compte courant doit être en excédent. Le Ghana a ensuite bénéficié à partir de 2024 d'une amélioration de la balance commerciale tirée notamment par la hausse du cours de l'or, lui permettant de continuer à accroître son excédent. Ensuite, l'évolution du compte courant total agrégé a connu plusieurs phases sur la période. Après une relative stabilité jusqu'en 2005, le compte courant total des PFR a connu une importante dégradation jusqu'au milieu des années 2010, avant de se stabiliser jusqu'en 2021. Cela reflète en partie une amélioration de la capacité de financement liée aux initiatives d'allègement de dette IPPTE

(Initiative pays pauvres très endettés) et IADM (Initiative d’allègement de la dette multilatérale). Enfin, après une très forte dégradation du solde total en 2022, attribuable aux financements exceptionnels mis en place à la suite de la crise sanitaire, celui-ci a ensuite remonté pour retrouver en 2025 son niveau pré-crise.

Les PFR connaissent un déficit courant structurel, cependant limité par leur capacité à le financer. Les PFR en excédent sont peu nombreux et cet excédent est souvent imposé par leur incapacité à se financer à l’extérieur, notamment en cas de défaut de paiement.

Figure 1 : Évolution des comptes courants des PFR en excédent et en déficit



Source : Fonds Monétaire International.

Cette première présentation masque cependant d’importantes hétérogénéités entre pays. Pour cette raison, nous présentons en figure 2 l’évolution de la moyenne simple des comptes courants des PFR² (en pourcentage de leur PIB) en distinguant d’une part les PFR africains (PFRA) des PFR hors Afrique, et d’autre part les principaux exportateurs de ressources extractives des autres pays. De manière générale, les différentes phases observées sur la figure 1 apparaissent ici pour toutes les catégories de pays, avec des tendances plus ou moins marquées. Il existe toutefois une hétérogénéité entre catégories de pays. Ainsi, les déficits des comptes courants des PFRA n’ont été plus faibles en % du PIB que ceux du reste des PFR que pendant les seules années 2022 et 2023, et ont été structurellement plus déficitaires sur tout le reste de la période, avec des différences parfois très importantes, notamment pendant la période 2014-2020.

Ensuite, il apparaît que les comptes courants des pays exportateurs de ressources minières sont en général plus déficitaires que ceux des pays non (ou faiblement) exportateurs de ressources extractives. Ce point est d’autant plus inquiétant pour ces pays que, dans une logique d’optimisation intertemporelle, les pays exportateurs de ressources extractives non renouvelables devraient en théorie accumuler du capital physique afin de compenser la baisse du capital naturel généré par l’extraction (Hotelling, 1931). L’existence d’un déficit extérieur élevé est donc tout particulièrement problématique pour un pays qui épuise ses ressources, conduisant à questionner la soutenabilité à long-terme du financement de ce déficit. Les pays

² Il ne s’agit donc pas du compte courant exprimé en pourcentage du PIB régional afin d’éviter que la valeur obtenue pour chaque région ne soit tirée par un seul ou quelques pays spécifiques.

exportateurs de pétrole se comportent cependant différemment des exportateurs de ressources minières, et sont caractérisés par une volatilité beaucoup plus forte de leur compte courant. Ces pays alternent en effet entre des années de déficits massifs (2002, 2016 et 2017) et des années d'excédents ou de déficits beaucoup plus faibles que les autres pays (période 2010-2014 puis en 2022), suivant largement les évolutions du cours du pétrole. Cela semble témoigner de dépenses d'importations importantes, financées par les exportations de pétrole lors des périodes de hausses des cours, mais conduisant à un accroissement du déficit lors des chutes de prix. En outre, les PFR exportateurs de pétrole ont plus de facilité à trouver des financements externes, notamment quand ils sont collatéralisés par des ressources pétrolières. Il est à noter que le Timor-Leste (exportateur de pétrole) n'est pas inclus ici en raison de son très fort excédent du compte courant avant 2008 (à plus de 300% du PIB) ce qui rendrait le graphique peu lisible. Néanmoins, son compte courant apparaît comme encore plus volatile que celui des autres pays pétroliers car le décollage de la production est récent.

Figure 2 : Évolution du compte courant moyen des PFR par région et par type de ressources exportées (% PIB)



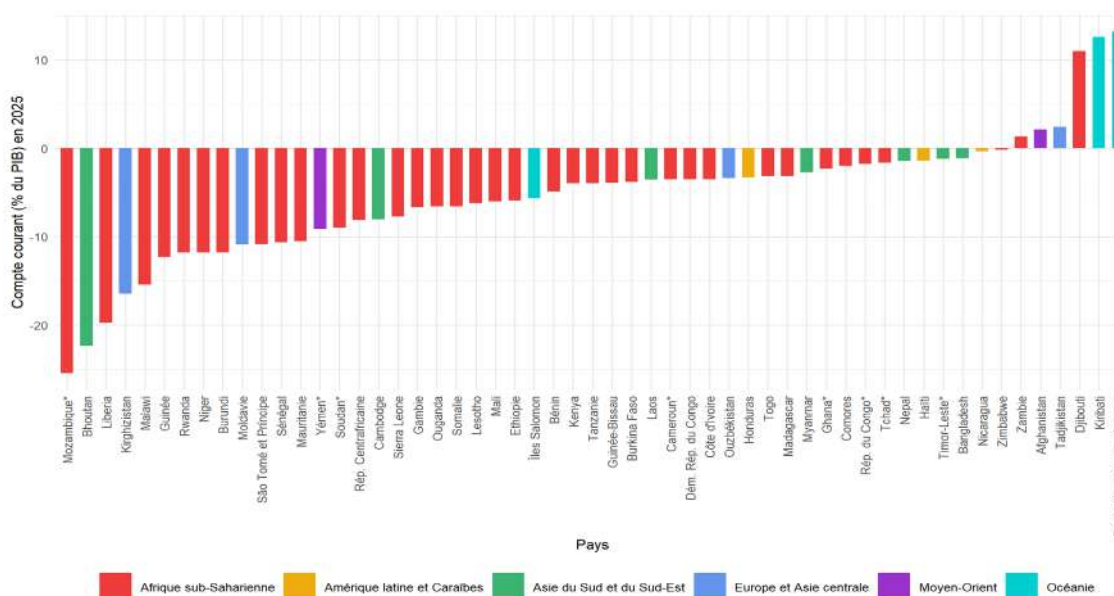
Note : En raison de la valeur extrêmement élevée du solde du compte courant du Timor-Leste entre 2005 et 2015 (avec un pic à 315% du PIB en 2008), celui-ci n'est pas inclus ici. Les pays sont classés comme exportateurs

de pétrole ou de minerais si leurs exportations de pétrole/gaz ou de minerai représentent plus de 20% de leurs exportations totales en moyenne sur la période (hors réexportations). Dans le cas où un pays est un large exportateur de pétrole et de minerai (ex : Papouasie Nouvelle-Guinée), il est associé à la catégorie qui représente la plus grande part de ses exportations. *Source* : Fonds Monétaire International et base BACI (CEPII).

Les soldes courants des PFR sont hétérogènes selon les groupes de pays (PFRA, exportateurs de pétrole, de minerais...). Paradoxalement en apparence, les pays exportateurs de minerais ou de pétrole ont sur le long terme des déficits courants supérieurs. C'est sans doute parce que leur capacité de financement est supérieure, mais c'est une situation très inquiétante quand on considère l'épuisement de leur capital naturel. Ils figurent en général parmi la petite liste de pays qui ont une épargne globale (incluant le capital naturel et humain) négative sur le long terme (Banque Mondiale, 2024).

Afin de fournir un aperçu détaillé de l'hétérogénéité entre pays, nous présentons en figure 3 la valeur du compte courant pays par pays pour la période 2015-2025, en distinguant les principales régions du monde. Les comptes courants s'échelonnent de -25% du PIB (Mozambique) à +13% du PIB (Papouasie Nouvelle-Guinée). Plusieurs points peuvent être soulignés. D'une part, bien que certaines régions semblent être en moyenne associées à des excédents ou des déficits plus faibles du compte courant que les autres (notamment l'Océanie), l'hétérogénéité entre pays d'une même région reste importante dans toutes les régions. Ensuite, les pays les exportateurs d'hydrocarbures sont dispersés dans tout l'échantillon, et sont également caractérisés par une hétérogénéité très forte. Ainsi, les deux positions extrêmes de l'échantillon sont occupées par des pays exportateurs de pétrole ou de gaz naturel.

Figure 3 : Compte courant de chaque PFR (moyenne 2015-2025)



Note : * pays pour lesquels les exportations de pétrole et de gaz représentent plus du 20% des exportations totales en moyenne sur la période. L'Érythrée est exclue faute de données disponibles entre 2020 et 2025. *Source* : Fonds Monétaire International et bas BACI (CEPII).

De manière générale, l'existence de déséquilibres du compte courant n'est pas nécessairement problématique en soi. En effet, de nombreux facteurs structurels ou conjoncturels peuvent justifier l'existence d'un excédent ou d'un déficit extérieur (Devadas et Loayza, 2018). Il est par exemple normal pour une économie faiblement dotée en capital physique de financer en partie ses investissements domestiques par de l'épargne extérieure. Dans ce cas, un déséquilibre courant peut être source d'efficacité via une meilleure allocation des capitaux à l'échelle internationale : les pays avec une forte épargne peuvent financer les investissements des pays à fort besoin d'investissement et bénéficient en contrepartie d'un rendement élevé (Bénassy-Quéré, 2025). De même, il est normal pour un pays en début de transition démographique d'avoir un déficit courant, celui-ci étant supposé se résorber progressivement avec la baisse du taux de dépendance (Obstfeld, 2017). Or, dans de nombreux PFR, d'une part le stock de capital est très faible³, d'autre part la population est encore très largement jeune, tout particulièrement pour les PFRA qui constituent les 2/3 des PFR au niveau mondial.

À l'inverse, un compte courant en équilibre peut simplement découler du fait que le pays n'a aucune capacité de financement extérieure. L'équilibre des comptes courants, notamment pour les pays faiblement dotés en capital physique, avec une démographie dynamique, peut donc être le signe de faiblesses et de vulnérabilités structurelles qui réduisent sa capacité de financement. Il faut enfin prendre en compte l'exploitation et l'exportation des matières premières non renouvelables, notamment du pétrole. Cette consommation de capital devrait toutes choses égales par ailleurs être compensée par une accumulation de capital financier ou physique (investissement dans le pays ou à l'étranger) ce qui a des conséquences évidentes pour le solde courant.

Dans la plupart des cas, notamment pour les pays non exportateurs de pétrole, le faible niveau du déficit courant reflète plus une faible capacité à le financer (autrement que par l'aide et les transferts des migrants) qu'une véritable maîtrise des équilibres externes. Les PFR exportateurs de pétrole ou de minerais ont de ce fait une capacité de financement plus élevée. Le niveau de leur déficit courant est une source d'inquiétude à moyen et surtout à long terme, compte tenu de l'épuisement de leur capital naturel, mais aussi des effets de la transition énergétique.

Outre le niveau des déficits extérieurs, c'est également leur persistance sur le long-terme qui interroge. Or, il apparaît que sur les 57 pays de l'échantillon, 19 n'ont pas connu une seule année d'excédent sur la période 2000-2025, et 40 pays ont connu moins de cinq années de solde positif. Cela est encore plus net pour les 38 PFRA pour lesquels 18 d'entre eux n'ont jamais connu une année en excédent depuis 2000, et 30 ont connu moins de cinq années de solde positif. Cette persistance est naturelle compte tenu des caractéristiques de ces pays qui les conduit à investir plus qu'ils n'épargnent. Toutefois, cet apport net d'épargne extérieure n'a pas permis un rattrapage en termes de stock de capital par tête, qui a stagné dans la plupart des économies en développement et a même diminué en Afrique sub-Saharienne (Banque Mondiale, 2024). Ainsi, tandis que l'indice de richesse domestique par habitant a augmenté entre 2000 et 2019 dans 93 des 108 pays hors PFR pour lesquels nous disposons de données (soit 86% des pays), il n'a augmenté que dans 7 des 11 PFR non africains et dans 13 des 30 PFRA⁴. On peut donc penser que les contraintes de balance des paiements ont bridé le développement économique des PFR.

³ La moyenne du capital par tête en 2019 est de 1600 dollars pour les PFR et 1200 pour les PFRA, contre une moyenne de 32000 pour la moyenne simple mondiale (Banque Mondiale, 2024)

⁴ Données issues de la base *The Changing Wealth of Nations* (Banque Mondiale, 2024)

À l'inverse, une accumulation de déficits peut être source d'instabilité macroéconomique et financière et rendre les économies plus vulnérables aux chocs externes. En effet, une accumulation de déficits courants (et donc une position extérieure nette dégradée) accroît les risques de crise de balance des paiements (Pierri et al., 2023). En outre, les déficits structurels rendent les pays particulièrement vulnérables à des risques d'arrêt soudain des flux entrants en cas de crise, exacerbant encore le déficit (Obstfeld, 2017 ; Bénassy-Quéré, 2025).

Enfin, une forte dette extérieure initiale réduit les marges de manœuvre des pouvoirs publics et peut contribuer à complexifier la mise en place de politiques contracycliques pour faire face à la crise. Or, le stock de dette extérieure des PFR, qui avait diminué tout au long des années 2000 grâce aux politiques d'allègement de dette (L'Initiative pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale), passant de plus de 100% du RNB en moyenne en 2000 à 36% en 2012, a ensuite progressé à nouveau jusqu'à atteindre 55% en 2024 (données *World Development Indicators*). La dette extérieure était alors supérieure au seuil de 40% dans 28 des 52 PFR pour lesquels nous disposons des données, et dans 19 PFRA sur 35. En mars 2025, plus de la moitié des PFR étaient ainsi en situation de surendettement ou de risque élevé de surendettement d'après les critères du Fonds Monétaire International (FMI, 2025). Or, cet endettement génère un coût élevé pour les pays endettés : le remboursement des intérêts de la dette représenterait par exemple 30% des revenus publics totaux du Kenya (Banque de France, 2025). Ce coût est en outre très volatil en raison de facteurs exogènes (variation des taux d'intérêts). **Pour les PFR, l'apport net d'épargne extérieure a été à la fois insuffisant pour entraîner un rattrapage du capital par tête et suffisant pour engendrer un endettement intenable dans nombre de pays.**

La question centrale est alors d'identifier les causes de cette dynamique défavorable de balance des paiements, et de comprendre comment ce déficit est financé afin d'identifier les risques pouvant peser sur la soutenabilité à long-terme du solde extérieur des PFR.

Encadré 1 : Les besoins de financement des PFR

En raison de la forte hétérogénéité des PFR et de leurs spécificités, il apparaît difficile de quantifier précisément les besoins d'investissement de ces pays, et donc leur déficit de financement (différence entre les besoins et le financement effectif de ces économies). Une approche standard d'estimation des besoins de financement externe consiste à calculer le différentiel entre l'épargne domestique, définie comme la capacité de mobilisation interne des ressources à investir, et une cible d'investissement « optimal », cette différence correspondant au niveau d'investissement devant être financé par des flux externes afin d'atteindre un objectif fixé. Une note du *Brookings Institute* (<https://www.brookings.edu/articles/mobilizing-africas-resources-for-development/>) estime ainsi ce besoin à un minimum de 30% du PIB pour les pays en développement d'Afrique sub-Saharienne. À titre comparatif, il s'agit approximativement du taux d'investissement observé en Chine et dans les économies d'Asie du Sud-Est lors des décennies de forte croissance économique entre 1976 et 2016¹. En reprenant cet objectif de 30% d'investissement par an, et en le comparant aux prédictions de taux d'épargne estimés pour la période 2025-2030 par le FMI, nous pouvons arriver à une fourchette basse d'investissement externe nécessaire pour assurer le développement économique à court- et moyen-terme des PFR. Pour les 48 PFR pour lesquels nous disposons d'estimations de prédiction du taux d'épargne et de PIB², cela fournit une cible d'investissement externe de 209 milliards de dollars par an en moyenne sur la période 2026-2030, et de 165 milliards pour les seuls PFRA. Le déficit annuel total s'élevant en 2025 à environ 52 milliards pour les

PFR et 45 pour les PFRA, cela correspond à un déficit de financement externe annuel d'approximativement 157 milliards de dollars pour les PFR et de 120 milliards pour les PFRA pour l'année 2026 (sous l'hypothèse d'un déficit constant entre 2025 et 2026). À titre comparatif, l'excédent d'épargne (différence entre l'investissement brut et l'épargne domestiques) s'élève en 2024 à 669 milliards de dollars pour la Chine et à 909 milliards pour l'Union européenne. **Le déficit annuel de financement des PFR pour les prochaines années représente donc légèrement moins de 10% de l'excédent d'épargne total de ces deux blocs économiques, et 17% de l'excédent de l'Union européenne seule. Dans le cas d'un partage de ce financement entre différents acteurs où l'Union européenne contribuerait à la moitié du déficit de financement des PFR, il suffirait donc d'une réallocation de seulement 8,5% de l'excédent d'épargne (publique ou privée) de l'UE vers les PFR pour assurer le financement de l'investissement minimal nécessaire de ces pays d'ici 2030.** Notons en outre qu'une réduction du déficit des Etats-Unis conduirait à une baisse des flux issus de l'excédent d'épargne de l'UE vers les Etats-Unis, pouvant donc aisément être réalloués vers les autres régions du monde.

¹ Plus précisément, nous déterminons pour chacun des pays suivants (Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Vietnam et Chine) la décennie durant laquelle ce pays a connu sa plus forte croissance du PIB par habitant et estimons le taux d'investissement annuel moyen en % PIB de ce pays pendant cette décennie. Cette approche conduit à des taux d'investissement moyen allant de 18% à 40% pour une moyenne de 29%.

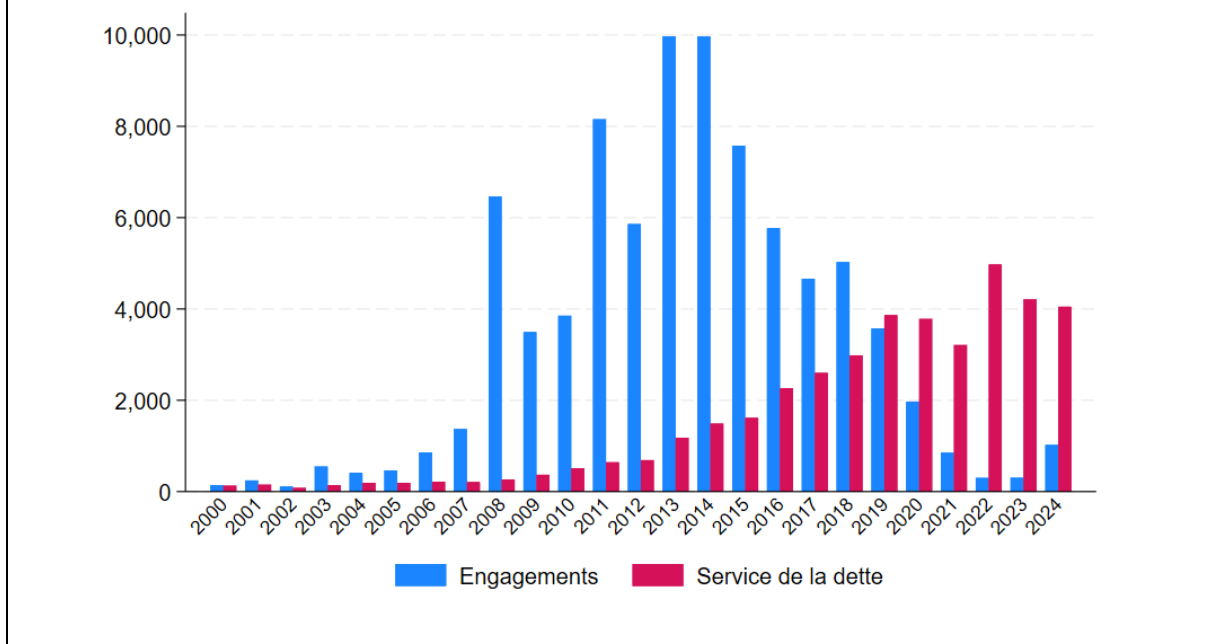
² A savoir tous les PFR à l'exception des pays suivants : Afghanistan, Érythrée, Kiribati, Laos, Libéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Somalie, Timor-Leste et Yémen.

Encadré 2 : Le poids de la Chine dans l'endettement des PFR Africains

Au fil des années, la Chine s'est progressivement imposée comme un créancier majeur de nombreux PFR au niveau mondial, avec un poids cependant très hétérogène par région du monde. Au niveau mondial, la Chine n'est qu'un prêteur marginal pour l'essentiel des PFR d'Amérique Latine et Caraïbes, mais apparaît comme le principal prêteur bilatéral des PFR d'Asie centrale (Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan), de certains PFR d'Asie du Sud-Est (Cambodge et Laos) et de nombreux PFR africains (Banque Mondiale, 2025). La Chine représentait ainsi en 2024 10% de la dette externe totale des PFRA, et plus de la moitié de leur dette bilatérale. Sur 38 PFRA, elle apparaît comme le premier créancier bilatéral de 23 pays, et le premier créancier total (i.e. en incluant les prêteurs multilatéraux) de 8 d'entre eux. Sa part dans la dette extérieure atteint en outre des valeurs extrêmes pour certains pays tels la République démocratique du Congo (95% de sa dette bilatérale et 35% de sa dette externe totale) ou Djibouti (75% de sa dette bilatérale et 50% de sa dette totale).

Or, si les nouveaux prêts de la Chine aux PFRA ont eu tendance à augmenter jusqu'en 2015, ils ont depuis cette date fortement diminués (voir figure B1). De fait, la hausse des dépenses liées au service de la dette (attribuable au stock élevé de la dette extérieure envers la Chine) et le tarissement des nouveaux prêts impliquent que les flux liés à la dette de la Chine vers les PFRA sont aujourd'hui négatifs : le coût du service moyen de la dette est devenu en 2019 supérieur à la valeur des nouveaux engagements, et en représente aujourd'hui le quadruple. Cela a conduit le Kenya à transformer en octobre 2025 l'équivalent de 3,5 milliards de dette libellée en dollars US en une dette libellée en Yuans, justifiant cette décision par une baisse du coût du service de la dette associée (Yue et al., 2026).

Figure B1 : Nouveaux engagements de prêts et remboursements du service de la dette entre la Chine (créancier) et les PFRA (débiteurs) (millions de dollars)



1.2 Quelles sont les sources de cette dynamique défavorable des paiements extérieurs ?

Nous cherchons ici à décomposer le compte courant en ses différents éléments. Les figures 4 et 5 présentent l'évolution des différentes composantes du solde des transactions courantes entre 2005 et 2023 pour l'ensemble des PFR et pour les seuls PFRA respectivement. Il apparaît nettement que la balance commerciale, structurellement déficitaire tout au long de la période, représente la cause principale du déficit du compte courant des PFR. Cependant, si les deux balances commerciales (biens et services) sont toutes les deux négatives, la balance des biens représente une part beaucoup plus importante du déficit que celle des services, aussi bien pour l'ensemble des PFR que pour les PFRA, qui s'explique en grande partie par le poids beaucoup plus important du commerce des biens dans le commerce total⁵. L'importance relative des biens par rapport aux services dans le déficit total s'est même accrue dans le temps puisque le déficit de la balance des biens représentait le double de celui de la balance des services en 2005, mais plus de trois fois et demi ce dernier en 2023.

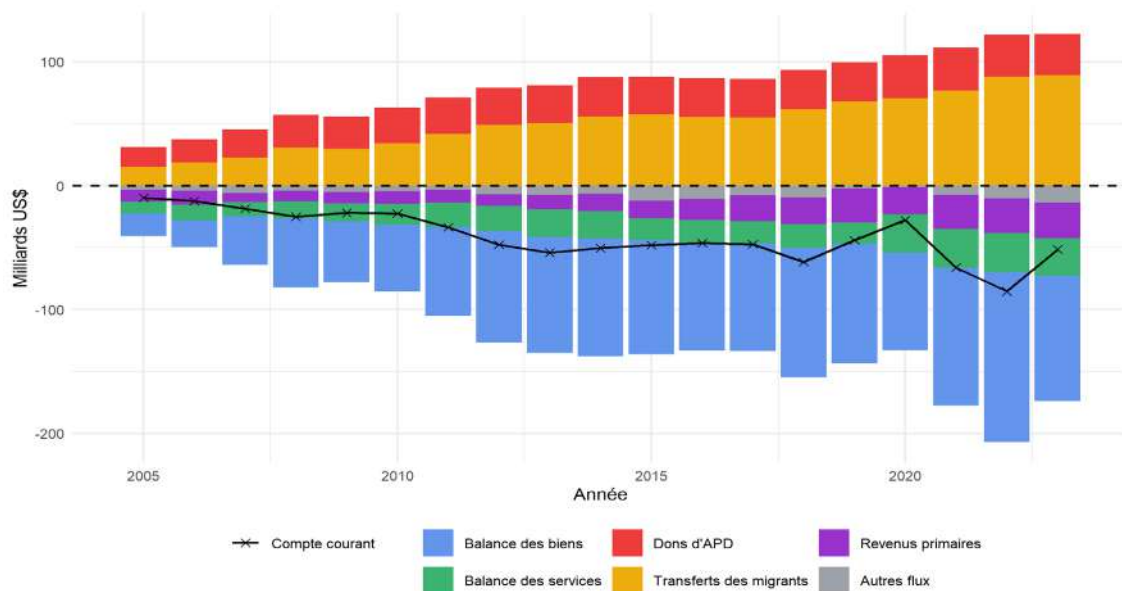
Il est à noter que les exportations et les importations ont globalement progressé à une vitesse similaire entre 2005 et 2024. En effet, les exportations totales (de biens et services) de tous les PFR ont été multipliées par 3,93 entre 2005 et 2024 tandis que les importations ont été multipliées par 4,13 sur la même période. Or, sur cette période, les termes de l'échange se sont globalement améliorés pour les PFR, tirés en large partie par les prix des matières premières. Les termes de l'échange ont ainsi augmenté de 25% entre 2005 et 2024 pour les PFR exportateurs de ressources minières, et de 5% pour les pays non exportateurs de ressources extractives. Le cas des pays exportateurs de pétrole est particulier, en raison de la volatilité des cours, car les termes de l'échange se sont en moyenne dégradés de 8% entre 2005 et 2024, mais

⁵ Le commerce des biens est pour la majorité des pays supérieur à celui des services. Cela est toutefois d'autant plus vrai pour les PFR. Ainsi, le ratio de la valeur totale du commerce extérieur (exportations + importations) des biens sur celui des services est égal à 2,7 au niveau mondial mais à 3,9 pour l'ensemble des PFR et à 3,3 pour les seuls PFR africains en 2024 (calcul à partir des données de la CNUCED).

avec de fortes oscillations sur la période. Dans ce contexte d'amélioration des termes de l'échange, l'évolution parallèle des exportations et des importations en valeur masque en réalité une capacité faible d'exportations en volume des PFR et un recul de l'insertion dans le commerce international. Ces dynamiques restent en outre largement inférieures à celles observées chez les dragons et nouveaux tigres asiatiques lors de leurs phases de croissance⁶. Par ailleurs, la dynamique des exportations en valeur des PFR sur ces deux dernières décennies est beaucoup plus faible que la dynamique de la dette, comme le souligne l'*International Debt Report* (Banque Mondiale, 2025).

Les revenus primaires contribuent également négativement au solde des transactions courantes dans les PFR. Ce déficit, globalement stable entre 2005 et 2012 (oscillant entre 8 et 12 milliards), s'est ensuite continuellement accru jusqu'à atteindre 28 milliards en 2023, en lien avec la remontée de l'endettement externe. L'importance du solde négatif des revenus primaires contribue à la dégradation de la position extérieure nette des PFR.

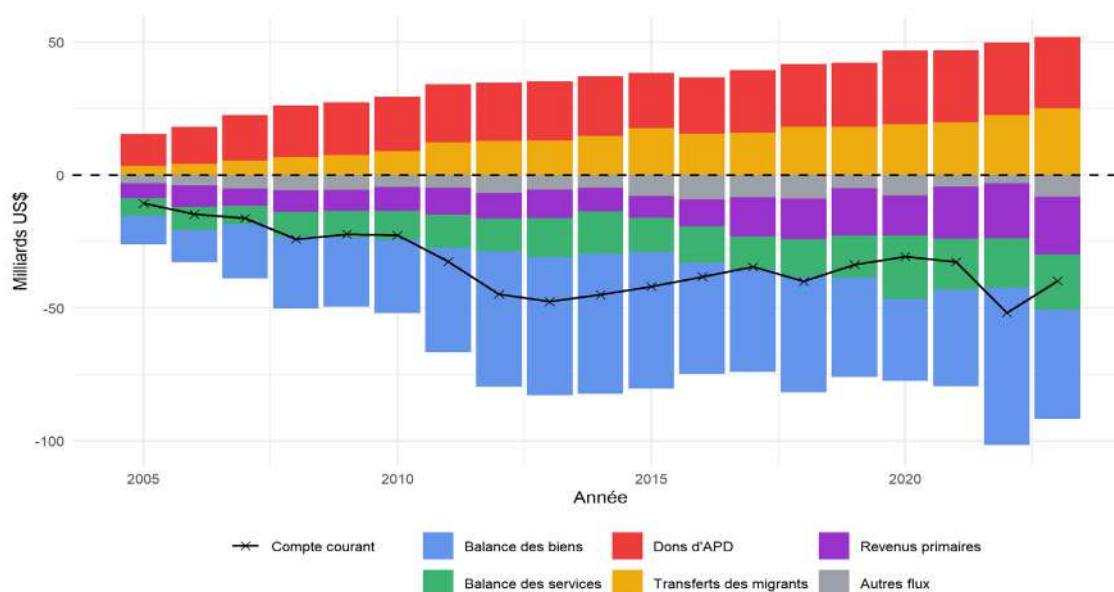
Figure 4 : Décomposition du compte courant des pays à faible revenu



Note : Ce graph exclut les observations pour lesquelles nous ne disposons pas de données complètes. Cela implique notamment d'exclure complètement de l'échantillon l'Afghanistan, l'Érythrée, la Mauritanie, la République centrafricaine, la Somalie et le Tchad. Sources : Fonds Monétaire International, Banque Mondiale et CNUCED.

⁶ Par exemple, les exportations de la Corée du Sud et de la Thaïlande ont été multipliées par respectivement 3,8 et 3,7 sur la décennie 1980, puis de nouveau par 2,3 et 2,5 entre 1990 et 1997, tandis que les exportations du Vietnam ont été multipliées par 7 entre 1986 et la crise asiatique de 1997.

Figure 5 : Décomposition du compte courant des pays à faible revenu africains



Note : Ce graph exclut les observations pour lesquelles nous ne disposons pas de données complètes. Cela implique notamment d'exclure complètement de l'échantillon l'Érythrée, la Mauritanie, la République centrafricaine, la Somalie et le Tchad. *Sources* : Fonds Monétaire International, Banque Mondiale et CNUCED.

Les dons d'APD et les transferts de fonds des migrants jouent un rôle majeur dans le financement du déficit de la balance commerciale et du solde des revenus primaires. Durant les deux dernières décennies, les flux de dons d'APD et les transferts des migrants ont tendanciellement augmenté, en parallèle du déficit de la balance commerciale, lui aussi croissant. Toutefois, malgré un doublement des flux de dons d'APD et une multiplication par 6 des transferts des migrants reçus par les PFR entre 2005 et 2023, le solde extérieur courant agrégé s'est dégradé sur la période. Notons que si les deux flux (dons d'APD et transferts des migrants) contribuent positivement au compte courant pour tous les PFR, les transferts des migrants jouent un rôle beaucoup plus important que l'APD pour l'ensemble agrégé des PFR, mais à peu près équivalent pour les seuls PFRA. Cela s'explique avant tout par un poids relativement plus important des flux de dons : les PFRA reçoivent ainsi en 2023 80% des dons d'APD envoyée à l'ensemble des PFR, mais seulement 28% des transferts de migrants. Pour des raisons de disponibilité des données à un échantillon suffisamment large de pays, les graphiques s'arrêtent ici en 2023.

L'essentiel de cette dynamique défavorable des paiements extérieurs provient de la balance commerciale. La dynamique des échanges extérieurs et notamment des exportations est beaucoup trop faible pour des pays en décollage économique, traduisant des difficultés d'insertion dans le commerce international⁷. Les flux d'APD et de transferts de migrants financent une très grande partie du déficit commercial, mais leur dynamique, notamment pour les premiers est aussi limitée.

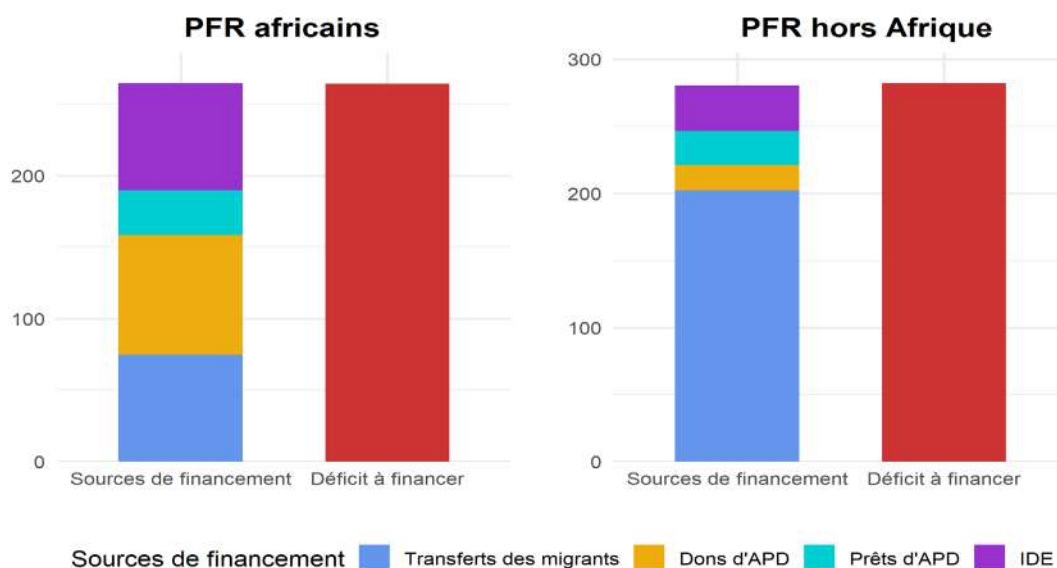
⁷ Les 57 PFR étudiés représentent ainsi ensemble moins de 4% des exportations mondiales totales en 2024.

1.3 Le financement du déficit des PFR

Ces éléments amènent à s'interroger quant à la soutenabilité du financement de ce déficit, pourtant inférieur à ce qu'il devrait être compte tenu des besoins d'épargne nette. La figure 6 ci-dessous indique les principales sources de financement des principaux éléments de déficit du compte courant (revenus primaires, balance des biens et balance des services) pour les PFR en déficit entre 2022 et 2024. Ensemble, les quatre principales sources de financement identifiées (transferts de fonds des migrants, dons et prêts d'APD, entrées nettes d'investissements directs à l'étranger -IDE-) permettent de financer à 99% le déficit des revenus primaires et de la balance commerciale dans l'ensemble des PFR. Cela masque toutefois une hétérogénéité très forte entre pays, avec un taux allant de 25% pour le Lesotho à 560% pour Sao Tomé et Príncipe (en raison notamment de l'importance des dons d'APD et des IDE reçus). Pour les pays dont le taux est le plus faible, le financement par la dette devient donc une nécessité. C'est ainsi le cas du Lesotho (taux de 25%) dont la dette externe s'élève en 2023 à 69% du RNB (contre 55% pour la moyenne des PFR) ou le Bhoutan (taux de 33%) dont la dette atteint les 115%. Pour les pays n'ayant pas ou plus accès à ce financement externe par la dette, une accélération de la dynamique des exportations de biens et services est donc un enjeu majeur de financement du développement.

Comme souligné précédemment, les transferts de fonds des migrants jouent un rôle essentiel dans le financement du déficit des PFR non africains (72% du financement total du déficit de la balance commerciale et des revenus primaires) et plus modeste, bien que toujours important, pour les PFRA (28% du financement). Pour ces derniers, l'APD occupe le premier rang du financement extérieur (32% pour les dons et 12% pour les prêts concessionnels). Bien que l'APD soit généralement considérée comme une source stable de financement du déficit extérieur, son poids dans le financement des PFRA soulève des inquiétudes quant à la capacité de ces derniers à se financer en raison de la diminution drastique des flux d'APD depuis 2024, qui est en outre appelée à se poursuivre dans les prochaines années (CNUCED, 2025a). La recherche d'autres sources de financement est donc un enjeu crucial pour les PFRA. Les IDE contribuent également au financement extérieur dans les PFRA, avec un poids équivalent à celui des transferts des migrants (28%), mais occupent une place beaucoup plus faible pour les autres PFR (12%). Or, bien que pouvant financer d'importants investissements structurels, les IDE peuvent également contribuer au déficit du solde primaire, à la fois en finançant les importations de biens d'équipement et parce qu'ils doivent générer des dividendes par la suite rapatriés dans les pays des investisseurs. De plus, bien qu'il n'existe que peu de données précises permettant d'évaluer les IDE par secteur d'activité, il semblerait que ceux-ci soient largement concentrés dans les pays riches en ressources extractives (CNUCED, 2025a), amenant à questionner le potentiel des flux actuels à financer un développement économique en dehors de l'extraction de ressources naturelles qui confortent les PFR dans une spécialisation défavorable.

Figure 6 : Sources de financement du déficit extérieur hors revenus secondaires (revenus primaires + balance commerciale) des PFR sur la période 2022-2024 (Mds USD)



Note : Cette figure exclut les observations pour lesquelles nous ne disposons pas de données complètes. Cela implique notamment d'exclure de l'échantillon l'Afghanistan, l'Érythrée, la Mauritanie, le Myanmar, la République centrafricaine, la République du Congo, la Somalie, le Soudan, le Tchad, le Togo et le Yémen. *Sources* : Fonds Monétaire International, Banque Mondiale et CNUCED.

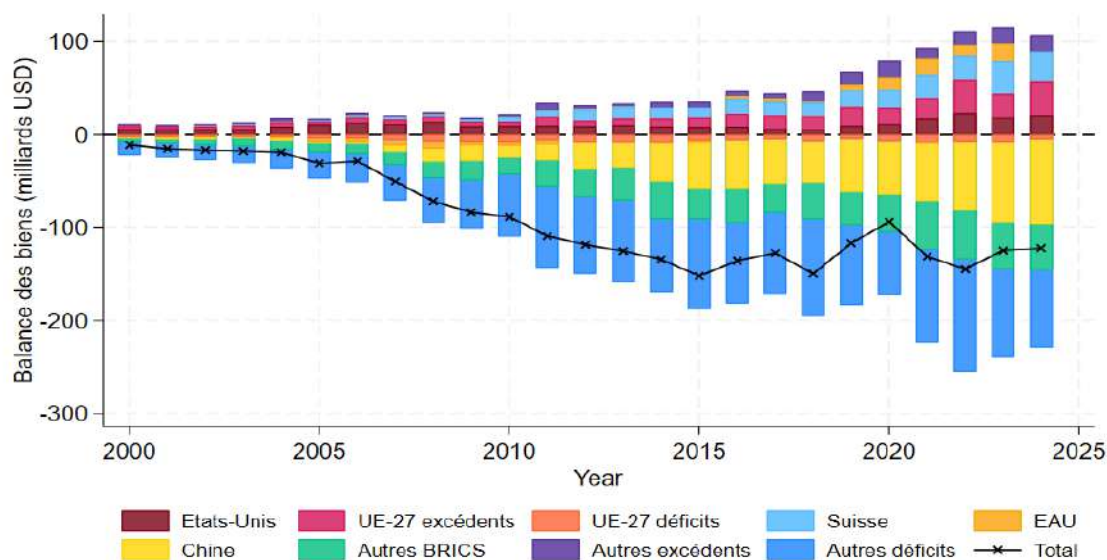
L'analyse des comptes courants révèle donc des déséquilibres externes structurels, liés au besoin de financement du développement économiques des PFR, associés à une dépendance persistante à certaines sources de financement sensible à des chocs exogènes (APD en particulier). Compte tenu des besoins majeurs d'investissement des PFR pour assurer leur développement économique, il apparaît donc crucial de s'interroger sur les causes de la faible dynamique de leurs échanges commerciaux.

2. Asymétries commerciales et spécialisation contrainte

2.1 L'asymétrie des partenaires commerciaux dans le commerce des biens

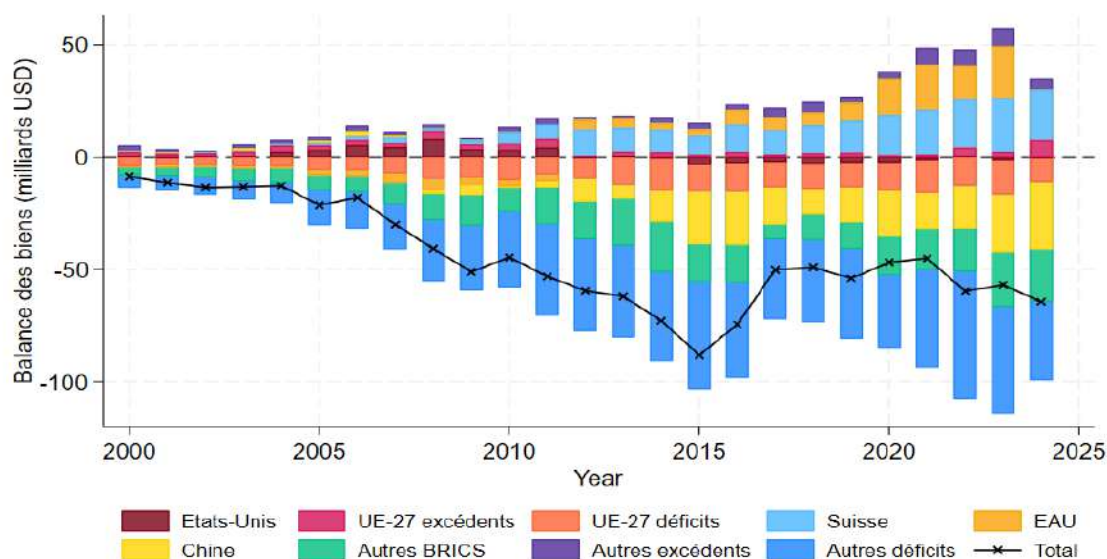
Les PFR ont ensemble un déficit commercial global de la balance des biens. Toutefois, l'analyse des balances commerciales bilatérales par partenaire révèle une réalité plus complexe (figures 7 et 8). De manière générale, les PFR présentent ensemble un très fort déficit commercial envers la Chine (91 milliards de dollars en 2024 soit 75% du déficit commercial total) et les autres pays émergents (au premier rang desquels l'Inde), mais un léger excédent commercial envers les principales économies à haut revenu, à l'exception des économies à haut revenu asiatiques (Japon, Corée). Toutefois, ce second constat d'un excédent envers les économies à haut revenu disparaît lorsque l'on se penche sur les seuls pays africains qui enregistrent un léger déficit commercial envers l'Union européenne et (depuis le début des années 2010) les Etats-Unis.

Figure 7 : Évolution du solde de la balance des biens entre les PFR et différentes régions du monde



Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 57 PFR.

Figure 8 : Évolution du solde de la balance des biens entre les PFR africains et différentes régions du monde



Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 38 PFR africains.

Malgré ce constat d'un déficit commercial structurel de la balance des biens envers les différentes régions du monde, la nature de ce déficit et des flux commerciaux varie considérablement entre les régions partenaires. En dépit de l'ampleur du déficit commercial avec la Chine, cette dernière n'est pas seulement le premier pays d'importation mais également le premier pays d'exportation pour les PFR (tableau 1). Ainsi, en 2024, la Chine représente 19,5% des exportations des PFR vers le reste du monde, suivie par les Etats-Unis et la Suisse,

et 32,3% de leurs importations, loin devant l'Inde (8,3%) et la Thaïlande (4,2%). Ce poids considérable de la Chine comme partenaire commercial est encore plus marqué lorsque l'on restreint l'échantillon aux PFRA. En effet, elle représente en 2024 28,5% de leurs exportations vers le reste du monde, suivie par la Suisse (12,6%) et l'Inde (8,5%), et 33% de leurs importations, loin devant l'Afrique du Sud (7,9%) et l'Inde (7,8%) (tableau 2).

Les autres économies émergentes, en particulier l'Inde et l'Afrique du Sud, ont également une structure du commerce assez proche de celle de la Chine, à savoir qu'elles constituent à la fois une destination importante pour les exportations et une source majeure d'importation, avec un poids plus important des importations, d'où un déficit bilatéral des PFR et des PFRA envers ces pays.

Si prise comme un tout, l'Union européenne est quant à elle le deuxième partenaire commercial des PFR, dépassant légèrement la Chine en termes de destination des exportations mais restant loin en-deçà de cette dernière en termes d'origine des importations. L'UE est également le second partenaire des PFRA après la Chine, tant pour les exportations que pour les importations. De manière générale, l'UE est pour l'ensemble des PFR, comme pour les seuls PFRA, à la fois une région d'exportation et une région d'importation. Toutefois, le commerce bilatéral est beaucoup plus équilibré que vis-à-vis de la Chine et des autres pays émergents, avec un excédent modéré des PFR, et un déficit faible pour les PFRA.

Au contraire, la faible part des Etats-Unis dans l'excédent des PFR, et la plus faible part encore dans le déficit des PFRA, s'explique par le poids beaucoup plus faible de ce pays dans les échanges de biens : les Etats-Unis ne représentent ainsi que 3,7% des exportations totales des PFRA, et 3,0% de leurs importations. En règle générale, à l'exception de l'Union européenne, les autres économies du G7 ne constituent qu'une part minime du commerce : le Royaume-Uni représente 1,3% des exportations des PFRA vers le reste du monde, le Japon 0,7% et le Canada 0,4%.

Enfin, le poids très important de la Suisse et des Émirats Arabes Unis dans les exportations des PFRA⁸ s'explique avant tout par les exportations de minerais, ces deux pays s'imposant comme des plaques tournantes du commerce mondial de l'or. Ainsi, seulement 4 pays représentent à eux seuls 90% des exportations des PFRA vers la Suisse en 2024, et pour chacun de ces 4 pays ces exportations sont composées à plus de 97% d'un unique minerai brut : le Burkina Faso (or), la Cote d'Ivoire (or), la Zambie (cuivre) et le Ghana (or).

Tableau 1 : Poids des principaux pays partenaires dans le commerce international des PFR en 2024

Tous PFR	5 premiers pays de destination des exportations		5 premiers pays d'origine des importations	
Rang	Pays	% des exportations totales	Pays	% des importations totales
1	Chine	19,5%	Chine	32,3%
2	Etats-Unis	10,7%	Inde	8,3%
3	Suisse	8,8%	Thaïlande	4,2%
4	Inde	5,8%	Etats-Unis	4,1%
5	Allemagne	4,8%	Afrique du Sud	4,0%
Part de l'UE-27	22,1%		10,8%	

Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 57 PFR.

⁸ L'excédent des PFRA envers la Suisse et les Émirats Arabes Unis représente en 2023 plus de 80% de l'ensemble de tous les excédents bilatéraux des PFRA. L'apparente disparition des Émirats Arabes Unis en 2024 s'explique sans doute par une réallocation de certains de ces flux qui transiteraient par d'autres pays (dont la Suisse).

Tableau 2 : Poids des principaux pays partenaires dans le commerce international des PFR africains en 2024

PFR Africains	5 premiers pays de destination des exportations		5 premiers pays d'origine des importations	
Rang	Pays	% des exportations totales	Pays	% des importations totales
1	Chine	28,5%	Chine	33,1%
2	Suisse	12,6%	Afrique du Sud	7,9%
3	Inde	8,5%	Inde	7,8%
4	Émirats Arabes Unis	4,9%	Émirats Arabes Unis	3,7%
5	Pays-Bas	4,3%	France	3,1%
Part de l'UE-27	17,8%		14,4%	

Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 38 PFR africains.

Encadré 3 : La difficile mise en place de barrières commerciales par les PFR

En dépit du constat d'une asymétrie commerciale très forte entre les PFR et le reste du monde, et plus particulièrement avec la Chine, la mise en place de barrières commerciales (tarifaires ou non) de la part des PFR afin de protéger leur industrie de la concurrence chinoise demeure extrêmement rare. Cela s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, la dépendance commerciale et financière envers la Chine rend difficile la mise en place de telles politiques. Ainsi, en raison de la spécialisation commerciale de la plupart des PFR, et particulièrement des PFRA, l'essentiel des biens manufacturés sont importés d'Asie, avec de faibles capacités de production domestique et donc de substitution à court-terme en cas de rupture d'approvisionnement. Dans ce contexte, des barrières douanières se traduiraient avant tout par une inflation importée dans ces pays où le revenu par habitant est déjà peu élevé. En outre, la Chine étant le premier investisseur et le premier créancier des PFRA en moyenne, des mesures douanières pourraient conduire à des mesures de rétorsion potentiellement très dommageables pour ces économies. D'autre part, les PFR manquent souvent des moyens humains et financiers pour l'instauration de protections douanières unilatérales ou la mise en œuvre de procédures juridiques anti-dumping à travers le processus de l'OMC. Ainsi, sur les 3224 procédures anti-dumping déposées auprès de l'OMC (en cours ou non), dont 1121 visant la Chine, seulement 39 viennent de PFR isolés, et de seulement deux PFR : 38 procédures proviennent du Kirghizistan (dont 20 contre la Chine) et 1 seule du Ghana (visant la Chine). Outre ces 39 mesures, 52 procédures sont portées par l'ensemble des pays de l'Union douanière d'Afrique australe¹ (dont 14 visent la Chine et 14 un pays membre de l'UE) et profitent donc au Lesotho (seul PFR de l'Union), bien que celui-ci ne soit pas nécessairement l'instigateur original de ces procédures. La mise en place d'unions commerciales ou douanières, en facilitant des actions communes par les pays membres, peut donc être pour les PFR un outil de la réduction de la dépendance commerciale bilatérale envers certains pays.

¹ Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho et Namibie.

De manière générale, les PFR sont donc caractérisés par un très fort déséquilibre commercial et une très forte dépendance commerciale envers quelques économies clés, notamment la Chine, suivie par les pays européens et les économies émergentes. Cette dépendance semble même encore plus importante pour les PFRA, dont les exportations sont tirées par le commerce de ressources extractives.

Afin de mieux comprendre cette structure du commerce international, il convient donc de s'intéresser à la composition des flux commerciaux en fonction du type de biens échangés.

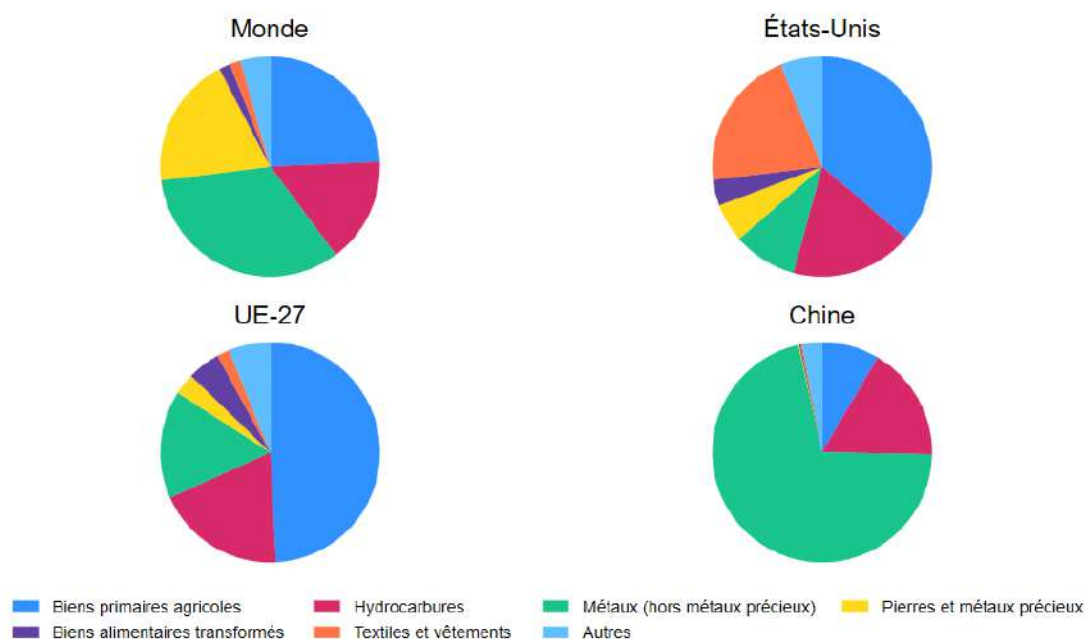
2.2 L'asymétrie dans la nature des biens exportés et la spécialisation en ressources extractives

Au niveau des PFRA, les exportations de ressources extractives (mines et hydrocarbures) représentent en 2024 68% des exportations totales vers le reste du monde (figure 9). Toutefois, la part des ressources dans les exportations est très hétérogène selon les destinations, avec une place prépondérante de la Chine pour les ressources extractives. Les exportations vers la Chine sont par exemple composées à 88% de minerais bruts et d'hydrocarbures. Ces exportations sont largement dominées par les minerais non précieux, et en particulier par quelques minerais stratégiques spécifiques que sont le cuivre (56% des exportations de minerais vers la Chine en 2024), l'aluminium (20%), le cobalt (8%), le fer (6%) et le titane (2%). Ainsi, tandis que la Chine représente environ 29% des exportations totales des PFRA, elle représente 36% de leurs exportations extractives et 61% de leurs exportations de minerais hors précieux (loin devant l'UE à 8%). Comme cela a été souligné dans la section 2.1, les exportations de minerais précieux⁹ sont quant à elles largement dirigées vers la Suisse et, jusqu'en 2023, les Émirats Arabes Unis qui ne sont pas les acheteurs finaux. Le poids des exportations de minerais stratégiques¹⁰ bruts vers la Chine s'ancre dans la stratégie chinoise de développement d'industries nationales de raffinage des métaux, utilisés ensuite essentiellement pour la production industrielle locale (industries automobiles, panneaux photovoltaïques, batteries électriques...). Ainsi, la Chine représenterait aujourd'hui 70% du raffinage mondial de métaux dits « critiques » pour la transition écologique (IEA, 2025), ce qui, en dépit des réserves du pays, n'est possible que par des importations massives de minerais bruts.

⁹ Les pierres et métaux précieux incluent l'ensemble des pierres précieuses, ainsi que l'or, l'argent et les minerais du groupe platine.

¹⁰ La définition de ce qu'est un minerai « stratégique » est floue car elle varie entre pays et institutions selon les critères utilisés ou les besoins nationaux. Notons cependant que les cinq principaux minerais bruts exportés vers la Chine par les PFRA (cuivre, aluminium, cobalt, fer, titane) sont sur la liste des minerais identifiés comme critiques pour la transition énergétique par la Banque Mondiale (Hund et al., 2023).

Figure 9 : Distribution des exportations des PFR africains par catégories de biens et par destination en 2024



Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 38 PFR africains.

Au contraire de la Chine, les États-Unis apparaissent comme la destination où les exportations des PFRA sont les plus diversifiées, avec une répartition en trois tiers de biens manufacturiers, agricoles (alimentaires ou non) et extractifs. Cela pourrait s'expliquer en partie par les effets l'*African Growth and Opportunity Act* (voir section 3.1) qui offre à de nombreux pays africains un accès privilégié au marché des États-Unis pour un certain nombre de produits (incluant notamment les industries textiles). Cette particularité fait des États-Unis un des principaux débouchés des biens manufacturiers des PFRA. Ainsi, tandis que les États-Unis représentent moins de 4% des exportations totales des PFRA (à la 7^{ème} place en termes de pays d'exportations), ils constituent 17% de leurs exportations manufacturières (passant à la première place devant la Chine) et la moitié des exportations des industries textiles et de vêtements (voir tableau 3). L'UE et le Royaume-Uni représentent un troisième bloc, avec un poids beaucoup plus important des biens primaires agricoles (environ la moitié de leurs importations depuis les PFRA). L'Union européenne constitue donc le principal débouché pour la production agricole des PFRA en absorbant 36% de leurs exportations agricoles primaires contre à peine 11% pour la Chine. La relativement faible part des économies occidentales en comparaison de la Chine dans le commerce des PFRA masque donc l'importance de ces marchés pour les exportations non extractives, et donc pour la diversification des économies africaines. La non prise en compte de la structure des exportations en termes de biens échangés conduirait donc à sous-estimer l'impact d'une fermeture des marchés occidentaux sur le développement économique de ces PFR.

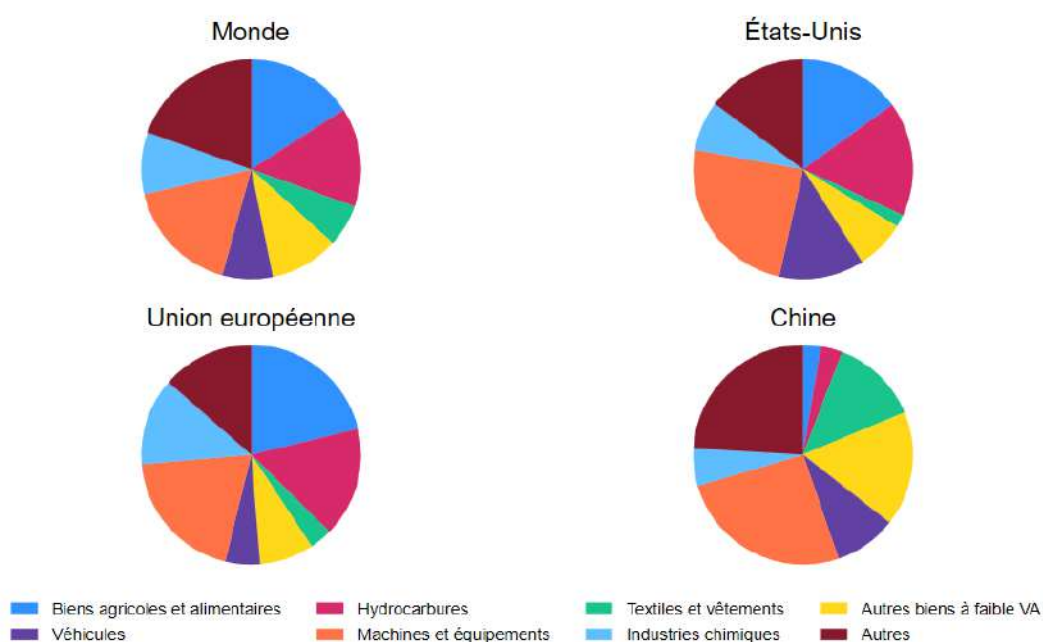
Tableau 3 : Part de la Chine et des économies du G7 dans les exportations des PFR africains vers le reste du monde en 2024 par catégories de biens

% des flux	Etats-Unis	Royaume-Uni	Canada	Japon	France	Allemagne	Italie	UE-27	Chine
Exportations totales	3,6%	1,3%	0,9%	0,7%	2,6%	2,8%	2,2%	17,7%	28,3%
Exportations agricoles	5,3%	3,0%	1,0%	1,5%	5,1%	5,3%	2,7%	35,9%	10,6%
Exportations manufacturières	17,3%	2,6%	1,0%	1,2%	10,3%	4,1%	2,2%	29,3%	10,2%
<i>dont textiles et vêtements</i>	49,9%	2,1%	1,9%	0,3%	9,0%	3,3%	2,3%	20,9%	1,4%
Exportations extractives	1,8%	0,6%	0,9%	0,4%	1,0%	1,7%	2,0%	9,9%	36,6%

Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 38 PFR africains.

La structure asymétrique du commerce transparait également dans les importations (figure 10). Les importations des PFRA depuis le reste du monde sont ainsi composées à 74% de biens manufacturiers, mais ce chiffre monte à 93% pour les importations depuis la Chine. Cette dernière s'est effectivement imposée dans ces dernières décennies comme le principal fournisseur des PFRA pour pratiquement toutes les catégories de biens manufacturiers, avec un poids parfois considérable pour certains types de biens. Elle représente ainsi 26% des importations des PFRA d'articles en bois et papier et 20% de leurs importations d'industries chimiques (au premier rang à chaque fois) mais les deux tiers de leurs importations de textiles et vêtements et de leurs importations de biens d'équipement ménager.

Figure 10 : Distribution des importations des PFR africains par catégories de biens et par destination en 2024

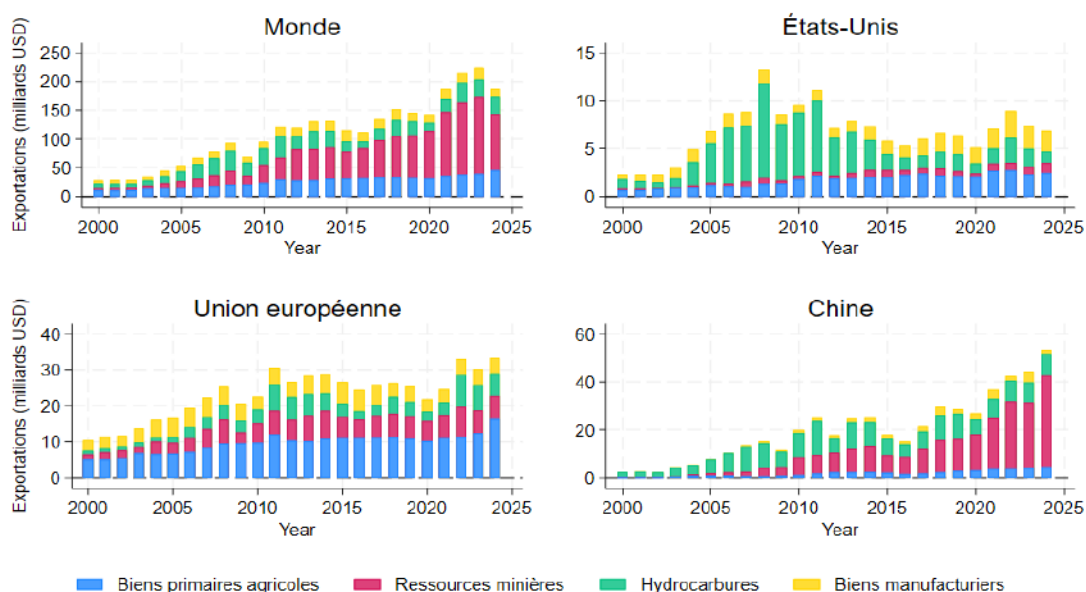


Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 38 PFR africains.

La Chine est cependant devancée dans le cadre agricole par les autres économies émergentes, n'arrivant qu'en troisième position (6,3% des importations des PFRA en 2024) derrière l'Inde (17,7%) et l'Afrique du Sud (8,4%). Dans ces deux cas, les flux de biens agricoles sont largement dominés par les céréales (riz pour l'Inde, maïs et blé pour l'Afrique du Sud).

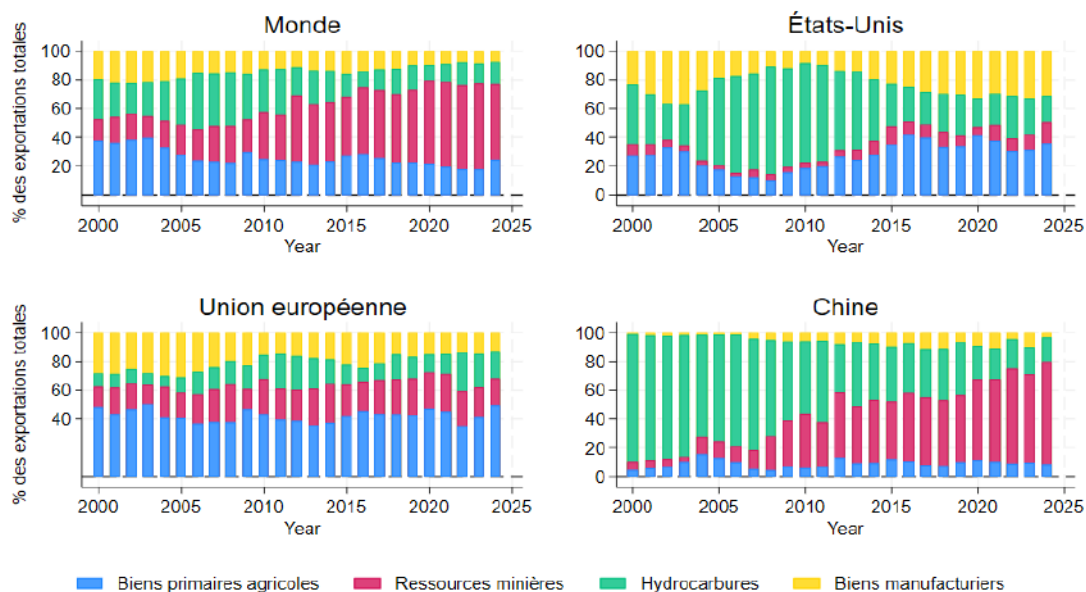
Il est à noter que, si les exportations de ressources extractives ont toujours représenté une part importante des exportations des PFRA, cette spécialisation s'est en grande partie renforcée dans les deux dernières décennies, avec un rôle majeur de la Chine dans ce processus (figures 11 et 12). Ainsi, la part des biens agricoles et des ressources minières dans les exportations vers l'UE sont demeurées relativement stables sur les deux dernières décennies tandis que la période de forte hausse des exportations d'hydrocarbures vers les Etats-Unis entre 2005 et 2010 a été suivie par une baisse progressive du poids de ce secteur depuis le début des années 2010, permettant ainsi aux secteurs manufacturiers et agricoles de se démarquer. En termes absolus, les exportations de biens primaires agricoles ont augmenté vers les marchés occidentaux, tandis que les exportations manufacturières vers les Etats-Unis ont eu tendance à augmenter. Au contraire, le commerce vers la Chine a été marqué par un poids croissant, tant en termes absolus que relatif, des exportations minières. Cette remarque est vraie également pour d'autres régions du monde, mais la demande chinoise joue un rôle essentiel pour expliquer la hausse des exportations extractives des PFRA sur la période. Ainsi, la hausse des exportations vers la Chine entre 2000 et 2024 explique 64% de la hausse totale des exportations de minerais hors métaux précieux et 32% de la hausse des exportations d'hydrocarbures vers le reste du monde.

Figure 11 : Évolution de la distribution des exportations des PFR africains par secteur et par destination (milliards de dollars)



Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 38 PFR africains.

Figure 12 : Évolution de la distribution des exportations des PFR africains par secteur et par destination (% des exportations totales)



Source : Base de données BACI (CEPII). Les données présentées ici couvrent les 38 PFR africains.

Le commerce extérieur des PFR, et en particulier des PFRA, se caractérise donc par une triple asymétrie. Tout d’abord, des déficits commerciaux persistants vis-à-vis du reste du monde. Ensuite, une asymétrie dans la répartition géographique des échanges, marquée par une dépendance croissante à l’égard d’un nombre limité de partenaires, au premier rang desquels la Chine, tant du côté des débouchés à l’exportation que des sources d’approvisionnement en importations. Enfin, une asymétrie dans la nature des biens échangés, les exportations étant largement dominées par des produits primaires, notamment extractifs et agricoles non transformés, tandis que les importations sont essentiellement composées de biens manufacturés. La montée en puissance de la Chine dans le commerce mondial dans un cadre marqué par les déséquilibres mondiaux a joué un rôle majeur dans le renforcement de cette triple asymétrie.

Or, la dépendance commerciale de la plupart des PFRA envers la Chine s’accompagne d’une dépendance financière, visible tout particulièrement à travers l’endettement extérieur (voir encadré 2), qu’elle contribue également à renforcer. En outre, ce poids de la Chine comme puissance commerciale contribue à renforcer le poids du yuan en Afrique sub-Saharienne, comme illustré par l’autorisation accordée en 2025 par la Zambie aux entreprises minières de payer leurs impôts en yuans plutôt qu’en kwacha.

Au-delà du constat bien établi de déficits commerciaux récurrents, cette configuration soulève des enjeux majeurs en termes de soutenabilité macroéconomique et de trajectoire de développement. La forte concentration des exportations sur un nombre limité de produits extractifs non renouvelables (tels que le cuivre, l’or ou les hydrocarbures), combinée à une dépendance vis-à-vis d’un nombre restreint de partenaires commerciaux, constitue une source importante de vulnérabilité dans un contexte géoéconomique international de plus en plus incertain. En outre, la spécialisation dans les ressources extractives pose un problème fondamental de soutenabilité à long terme pour deux raisons essentielles. D’une part, ces activités reposent sur l’exploitation de ressources non renouvelables, impliquant un épuisement

progressif du capital naturel. Ainsi, la valeur du stock de capital naturel non renouvelable a diminué d'environ 17 % entre 2000 et 2019 (en termes réels) dans les PFRA, alors qu'elle augmentait en moyenne de 29% dans le reste du monde (données *World Development Indicators*). Dans une perspective d'optimisation intertemporelle, cette extraction devrait s'accompagner d'une accumulation compensatoire de capital productif — sous forme d'investissement domestique ou à l'étranger — afin de préserver la capacité de production future. Or, les données disponibles suggèrent que cette transformation du capital naturel en capital reproductible demeure très insuffisante dans de nombreux PFRA (Banque Mondiale, 2024). D'autre part, cette spécialisation limite fortement les perspectives d'une dynamique autonome de croissance. Les secteurs extractifs ont une dynamique de croissance purement exogène, liée aux réserves disponibles et aux prix mondiaux. Ils présentent de faibles effets d'entraînement sur le reste de l'économie, tant en termes d'emplois que de diffusion technologique. Ils offrent également peu d'opportunités de montée en gamme dans les chaînes de valeur mondiales, ce qui tend à enfermer les économies concernées dans une trajectoire de croissance peu diversifiée, généralement faible à long terme, dépendante de facteurs exogènes et vulnérable aux chocs externes, notamment de prix. S'y ajoutent enfin les effets négatifs sur la gouvernance, encore plus forts dans les PFR et largement documentés par la littérature (voir par exemple Alssadek et Benhin, 2021, pour une revue de littérature sur le sujet).

Le renforcement de la spécialisation des PFR dans les industries extractives, en large partie due à la montée en puissance de la Chine « usine du monde » dans les échanges mondiaux, ne favorise pas une dynamique de croissance endogène. La réduction de l'excédent chinois par une réduction de l'épargne et/ou une augmentation de l'investissement aurait peu de chance de profiter aux PFR (renforcement des capacités de production, réduction des exportations de capitaux) sans mesure *ad hoc* pour leur permettre d'accéder au marché chinois ou de profiter des IDE chinois.

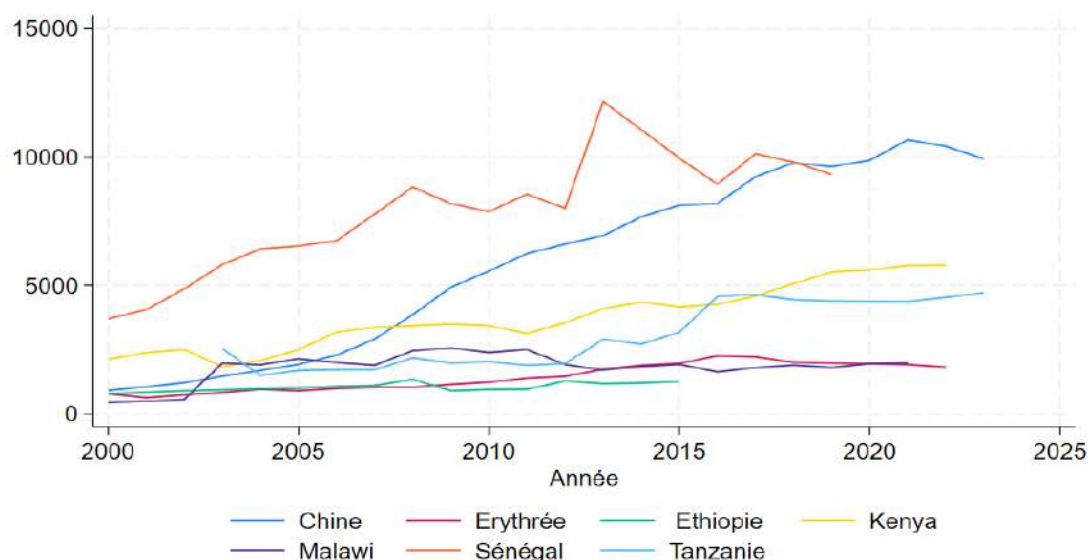
2.3 Aux origines de la spécialisation contrainte sur les industries extractives : le rôle de la concurrence chinoise et asiatique sur les marchés manufacturiers

Comme nous l'avons vu, la Chine représente une part majeure du déficit commercial des PFRA, même si le rôle des autres économies émergentes (Inde, Afrique du Sud) ne doit pas être négligé. De plus, la très forte spécialisation des économies africaines dans leur commerce avec la Chine témoigne d'une pression concurrentielle majeure des industries manufacturières chinoises et plus généralement de la filière asiatique sur le marché national des PFRA comme sur l'ensemble des marchés mondiaux. Cela s'explique en grande partie par le modèle de développement chinois, fondé sur les exportations sur la base d'une compétitivité nourrie par une sous-évaluation du Yuan (Unkovska et Konoplyov, 2025), une politique industrielle interventionniste et des effets d'échelle considérables. Cette dynamique est financée par une très forte épargne domestique qui s'est en partie investie dans les actifs américains.

Pourtant, la hausse des salaires chinois à partir du milieu des années 2010 avait suscité de nombreux espoirs quant à la possibilité des pays africains de développer des industries d'exportations et de faire face à la concurrence de la Chine, notamment dans les industries intensives en main d'œuvre (Balchin et al., 2016). Afin de comprendre pourquoi cela ne s'est pas concrétisé, il convient de s'intéresser à l'évolution de la compétitivité de la Chine et des PFRA. Il n'existe que peu de mesures précises de la compétitivité. Une première approche consiste à comparer les coûts de la main d'œuvre entre les différents pays. Or, ceux-ci révèlent

une divergence très nette entre la Chine et les principaux PFRA à partir de 2007-2008 (figure 13).

Figure 13 : Évolution du coût de main d'œuvre annuel de la Chine et six PFR africains dans le secteur manufacturier (dollars courants)



Source : ONUDI.

Ainsi, le coût d'un travailleur chinois du secteur manufacturier, qui était en moyenne assez proche de celui d'un travailleur éthiopien en 2000 et plus de deux fois inférieur à celui d'un travailleur kenyan, était au début des années 2020 largement supérieur à celui des PFR d'Afrique de l'Est, avec des ratios allant de 1,8 (pour le Kenya) à 5 (Malawi, Érythrée). Ces chiffres sont en cohérence avec d'autres travaux sur le sujet. Selon Jacquemot (2018), le salaire dans le secteur manufacturier en 2016 était en Chine 5,5 fois ce qu'il était en Éthiopie pour un travailleur non qualifié et 4 fois pour un travailleur qualifié. Le Sénégal, seul pays d'Afrique de l'Ouest de notre échantillon, diffère des autres PFRA étudiés, en raison notamment de la valeur nettement plus élevée de son coût de main d'œuvre sur l'essentiel de la période. Le coût moyen des travailleurs chinois a cependant dépassé celui des travailleurs sénégalais en 2018, bien que l'absence de données à partir de 2020 ne nous permette pas de déterminer si cette tendance s'est maintenue.

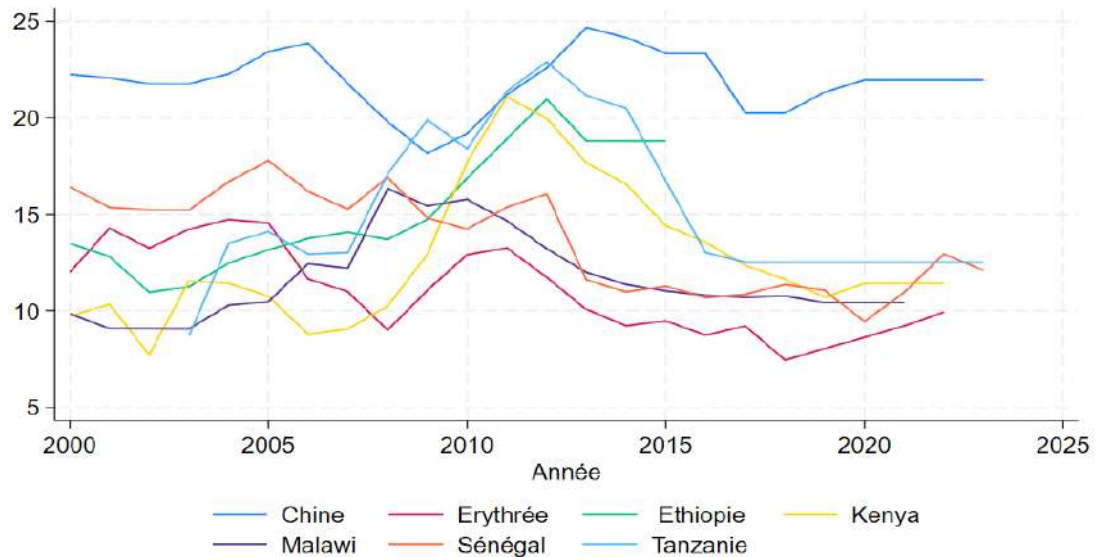
Toutefois, cette croissance considérable des salaires chinois comparativement aux PFRA masque en réalité de très larges divergences de gains de productivité entre ces pays. Or, la compétitivité se mesure à l'aune du rapport entre coûts et productivité par les coûts unitaires du travail¹¹, malheureusement indisponibles pour la plupart des pays africains. Le calcul du ratio entre la production manufacturière brute et la somme des salaires du secteur manufacturier¹² présente d'ailleurs une tendance tout à fait différente (figure 14). En effet, la croissance de la productivité chinoise a, à l'exception d'une chute temporaire au moment de la crise financière de 2008-2009, toujours été largement supérieure à celle de ses concurrents africains. Ce ratio est en Chine 1,8 fois supérieur à celui de Tanzanie et 2,3 fois supérieur à ce qu'il est au Sénégal. Notons également que le ratio de production sur salaires est resté relativement stable en Chine

¹¹ Le coût unitaire du travail est égal au coût salarial réel total divisé par la production totale en volume.

¹² Utilisée ici comme une mesure imparfaite mais approximative des coûts unitaires du travail.

sur la période, malgré une baisse temporaire lors de la grande crise financière, ce qui suggère une hausse constante de la productivité des travailleurs en parallèle de la hausse des salaires observée sur le graph précédent. Ainsi, les plus hauts salaires de la Chine par rapport aux PFRA s'expliquent par une plus grande productivité des travailleurs, pouvant elle-même s'expliquer par plus de capital et des effets d'échelle.

Figure 14 : Évolution du rapport entre la production brute et l'ensemble des salaires pour la Chine et six PFR africains dans le secteur manufacturier (dollars courants)



Source : ONUDI.

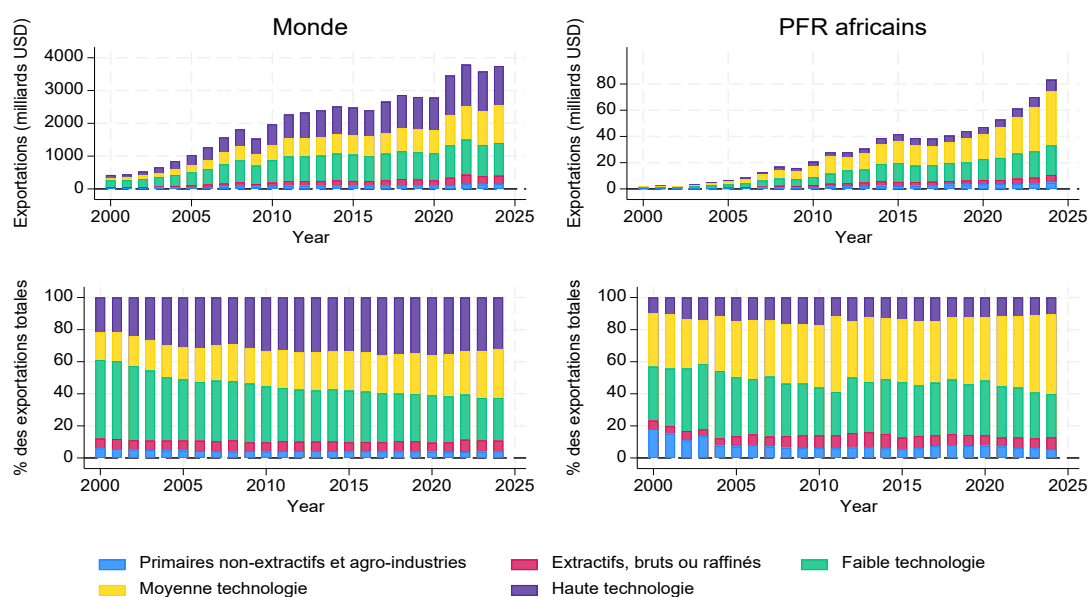
Ces données sont incomplètes et doivent évidemment être interprétées avec précaution. Néanmoins, elles confirment la littérature économique sur le sujet. En effet, il existe un relatif consensus concernant le fait que les coûts unitaires de main d'œuvre seraient plus élevés sur le continent africain que dans les autres régions du monde en moyenne. Gelb et al. (2016 et 2017) trouvent ainsi pour un panel de 25 pays d'Afrique sub-Saharienne un coût unitaire du travail moyen supérieur de 90% à ce qu'il est dans les autres régions du monde à revenu par habitant équivalent. Golub et al. (2018) concluent également à un ratio coût du travail sur PIB par habitant entre 3 et 4 fois supérieur en Tanzanie et au Kenya par rapport à la Chine et jusqu'à 15 fois supérieur au Burundi. En Afrique sub-Saharienne, Maurice serait d'ailleurs le seul pays à avoir un tel ratio inférieur à celui de la Chine. Il s'agit cependant d'une exception particulière et peu représentative des coûts de production manufacturiers, l'économie de Maurice étant désormais largement tournée autour des activités de services¹³.

Ainsi, alors que la Chine s'est initialement imposée dans les chaînes de valeur mondiales grâce à des coûts de production faibles (Lemoine et Unal, 2017), la très forte hausse des salaires dans le pays depuis les années 2000 s'est accompagnée de larges gains de productivité, ne conduisant pas à des pertes de compétitivité. Dans le même temps, les salaires et la productivité augmentaient beaucoup moins vite, voire même stagnaient, dans la plupart des économies

¹³ La valeur ajoutée du secteur des services représente ainsi les deux tiers du PIB total de Maurice en 2024, contre un peu moins de la moitié en moyenne dans le reste de l'Afrique sub-Saharienne (données *World Development Indicators*).

africaines (Golub et al., 2018). Ces gains de productivité se sont également accompagnés en Chine d'une montée en gamme dans les chaînes de valeur ajoutée et d'une diversification des exportations au profit des secteurs à haute valeur ajoutée. Cette volonté de développer des industries à haute valeur ajoutée apparaît d'ailleurs nettement dans le plan *Made in China 2025*, officiellement publié en 2019, qui mettait avant tout l'accent sur certains secteurs liés aux nouvelles technologies (panneaux photovoltaïques, véhicules électriques, batteries au lithium, biotechnologies etc.) Or, une telle montée en gamme technologique n'a pas été observée dans les PFRA. Ainsi, en 2000, le score le plus élevé parmi les PFRA pour l'Indice de Complexité Économique (données de l'Observatoire de la Complexité Économique) des exportations était atteint par le Kenya avec un score de -0,15 (au 53^{ème} rang mondial sur 96 pays classés). Ce score était alors supérieur à celui de la Chine à -0,30 (60^{ème} rang). En 2024, le pays le mieux classé parmi les PFRA était toujours le Kenya mais avec une valeur de -0,51 (85^{ème} rang mondial sur 130), tandis que la Chine était quant à elle passée à 1,14 (21^{ème} rang mondial). Ce repositionnement de la Chine est visible dans la figure 15, qui illustre l'évolution des exportations par niveau d'intensité technologique (selon la classification de la CNUCED). Ainsi, les biens manufacturiers à faible intensité technologique qui représentaient en 2000 la moitié des exportations chinoises vers le reste du monde n'en constituaient plus qu'un quart en 2024, tandis que les biens à haute intensité technologique en représentaient désormais le tiers.

Figure 15 : Évolution des exportations de la Chine vers le reste du monde et vers les PFRA par intensité technologique



Note : Les secteurs correspondent à la classification de la CNUCED (basée sur Lall, 2000). Les biens à faible intensité technologique incluent des biens d'industries textiles et des biens à faible niveau de transformation en bois, papier, verre, métal, céramique ou plastique. Les biens à moyenne intensité technologique incluent les véhicules, les biens d'équipement ménager, certaines fibres synthétiques, les industries chimiques et des instruments professionnels (optique, câblage, plomberie...). Les biens à haute intensité technologique incluent les appareils électriques, électroniques et informatiques avancés, certains appareils médicaux, optiques, ou cinématographiques, les pièces d'avions et les moteurs et pièces de turbines. *Source :* BACI (CEPII).

Cette nouvelle spécialisation de la Chine aurait pu conduire à une hausse des industries à faible valeur ajoutée des PFRA, en substitution des industries chinoises. Un tel phénomène n'a cependant pas été observé, ce qui peut s'expliquer par deux raisons. D'une part, la montée

technologique de la Chine s'est traduite par une augmentation des exportations des secteurs à plus haute intensité technologique venus s'ajouter aux exportations de plus faible intensité technologique, et non par un remplacement de ces derniers. Ainsi, la Chine reste le premier exportateur mondial de nombreux secteurs de faible intensité technologique, notamment les industries textiles. En raison du plus faible niveau de revenu par habitant des PFRA, les exportations de la Chine vers ces pays demeurent même dominées par les biens faible ou moyenne intensité technologique, ce qui maintient donc une pression concurrentielle importante sur les marchés intérieurs de ces pays.

D'autre part, sur de nombreux secteurs à faible valeur ajoutée, la stagnation des exportations chinoises a en réalité profité aux autres économies asiatiques. Ainsi, entre 2000 et 2024, la part du Vietnam dans les exportations mondiales de biens manufacturés de faible intensité technologique a été multipliée par 8 (passant de 0,59% à 4,62%) tandis que celle du Bangladesh a triplé (de 0,58% à 1,73%). À ce titre, le secteur textile, l'un des principaux secteurs d'exportations manufacturières des économies asiatiques, est particulièrement représentatif (voir encadré 4).

Encadré 4 : Le cas du secteur textile

Les exportations de textiles et vêtements en Chine ont connu au cours des années 2000 une croissance nettement supérieure au reste du monde, passant de 102 milliards de dollars en 2000 (soit 20,8% des exportations mondiales) à 343 milliards en 2012 (soit 37,7% des exportations). Cette période de forte croissance a ensuite été suivie par une stagnation des exportations textiles (et un léger déclin comparativement au reste du monde), pour atteindre 357 milliards en 2024, soit 32,9% des exportations mondiales. Il est à noter que pendant cette même période 2012-2024, la plupart des pays à haut revenu subissaient également un déclin de leurs exportations textiles en parts de marché mondial (déjà largement amorcé dans la décennie précédente) : les Etats-Unis sont ainsi passés de 2,5% à 1,8% des exportations mondiales, la Corée du Sud de 2% à 1%, le Japon de 1,2% à 0,8% et le Royaume-Uni de 1,2% à 0,7%.

Toutefois, cette baisse n'a pas bénéficié aux PFRA, mais aux économies d'Asie du Sud-Est. En effet, sur la période 2012-2024 pendant laquelle la Chine a perdu 4,8 points de pourcentage en parts de marché mondial, les gains les plus importants ont été enregistrés pour le Vietnam (+4,6 points), le Bangladesh (+2,2 points) et le Cambodge (+1,3 points). Pris tous ensemble, les PFRA ont de leur côté expérimenté une hausse de seulement 0,03 points de pourcentage des parts de marché mondial sur la période, pour atteindre 0,32% des exportations mondiales totales en 2024. Notons que Madagascar se positionne comme le premier pays d'Afrique sub-Saharienne en termes de gains de parts de marché sur la période (+0,03 points), en 23^{ème} position au niveau mondial, en large partie grâce à la délocalisation d'entreprises asiatiques depuis Maurice (Balchin et Calabrese, 2019).

En dépit de la baisse relative de la Chine dans la dernière décennie, expliquée en partie par un repositionnement du pays dans d'autres secteurs d'activités, celle-ci continue à représenter un tiers des exportations mondiales en 2024. De plus, parmi les 9 pays suivants en termes de parts de marché des exportations mondiales, six sont situés en Asie du Sud ou du Sud-Est (Vietnam, Bangladesh, Inde, Indonésie, Cambodge, Pakistan) contre trois en Europe ou Méditerranée (Italie, Allemagne, Turquie).

Ainsi, la structure des échanges bilatéraux entre la Chine et les PFRA africains s'est progressivement organisée autour d'un schéma complémentaire, dans lequel les PFRA exportent principalement des ressources extractives brutes ou faiblement transformées en réponse à la demande chinoise. Cette configuration a contribué à renforcer une spécialisation productive peu diversifiée, tout en limitant les incitations et les marges de manœuvre pour le développement d'un tissu industriel local. En particulier, la pression concurrentielle exercée par les produits manufacturés chinois, tant sur les marchés internationaux que domestiques, a fortement contraint l'émergence d'industries naissantes dans de nombreux secteurs. En outre, la réorganisation des chaînes de valeur en Asie et le repositionnement progressif de la Chine vers des segments à plus forte valeur ajoutée a été accompagné par la montée en puissance d'autres économies asiatiques sur les industries manufacturières à plus faible coût. Ces pays occupent désormais une part croissante des segments intensifs en main-d'œuvre, qui constituaient historiquement des points d'entrée privilégiés dans les processus d'industrialisation. Il en résulte une intensification de la concurrence sur les marchés d'exportation pour les PFRA, réduisant davantage leurs perspectives de diversification vers les activités manufacturières et limitant leur capacité à générer des excédents commerciaux hors secteur extractif.

Dans ce contexte, le modèle de développement tiré par la demande asiatique en matières premières tend à enfermer les PFRA dans une spécialisation régressive dans les activités extractives, avec des perspectives limitées de transition vers des trajectoires de croissance plus diversifiées. Cette dynamique présente un caractère auto-renforçant : la spécialisation dans les ressources primaires réduit les capacités d'apprentissage industriel, ce qui, en retour, affaiblit la compétitivité manufacturière et renforce la dépendance aux exportations extractives. Dès lors, l'un des enjeux majeurs des prochaines décennies résidera dans la capacité des PFRA à rompre avec cette trajectoire de spécialisation contrainte. Cela implique de recréer des conditions favorables à l'industrialisation, notamment en identifiant des segments productifs où une insertion progressive dans les chaînes de valeur mondiales demeure possible, malgré un environnement international marqué par une concurrence chinoise et asiatique qui pourrait être renforcée par une réduction « forcée » des déficits bilatéraux des pays développés avec la Chine (report des exportations chinoises vers les PFR en cas de forte hausse des droits de douane américains et européens.).

La montée en puissance de la Chine et plus largement de la chaîne de valeur asiatique dans le secteur manufacturier a contribué à la dynamique de spécialisation des PFRA dans les matières premières. Les économies d'échelle ont pris le relai de la sous-évaluation du taux de change et des bas salaires pour poursuivre une dynamique de compétitivité qui n'a laissé aucune chance aux PFRA pour développer une industrie manufacturière sur les marchés domestiques ou à l'exportation.

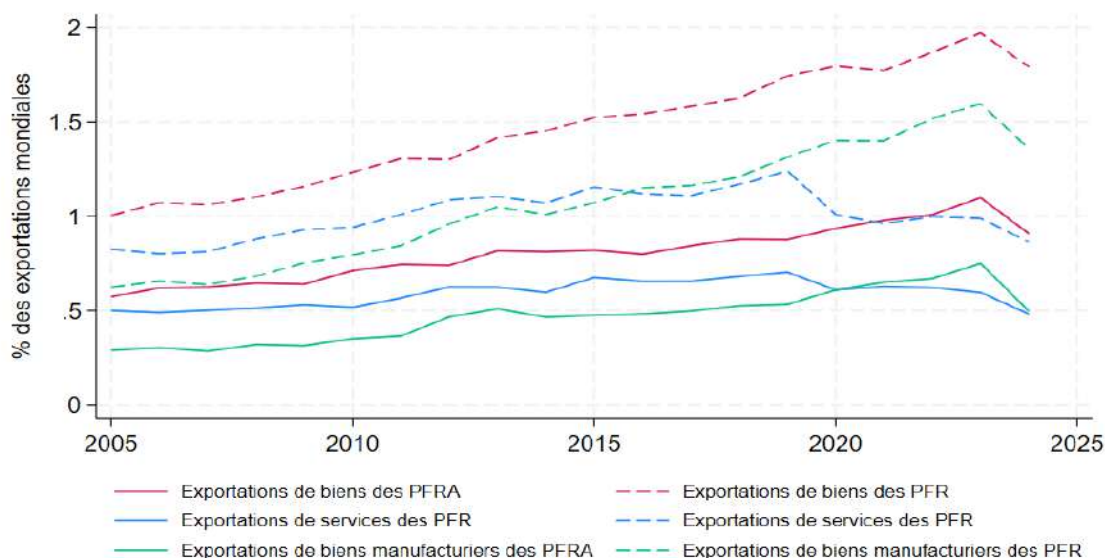
2.4 Un développement économique tiré par les exportations de services est-il possible ?

Bien que le déficit commercial soit plus largement tiré par le déficit du commerce de biens que de services (voir section 1), ces derniers jouent néanmoins un rôle non négligeable dans le déficit total du compte courant. En outre, du fait de la concurrence importante opérée par la Chine et les autres économies asiatiques sur le marché des biens manufacturiers, il semble de plus en plus difficile d'envisager un développement économique fondé sur la seule industrialisation dans les PFRA. Cette remarque est compatible avec l'hypothèse d'une désindustrialisation prématurée, impliquant un développement des services sans passer par la

phase préalable de l'industrialisation, qui caractériserait les pays africains (Rodrik, 2018). En outre, le commerce mondial de services a crû plus vite dans les dernières décennies que celui des biens, suggérant un potentiel de croissance important des exportations de services (Baldwin, 2022 ; Ariu et Ogliari, 2023). Enfin, certains services peuvent jouer un rôle d'intrant dans la production de biens d'exportation, et donc indirectement soutenir le développement industriel (notamment les services financiers ou ceux liés aux technologies de l'information et de la communication). Il est donc pertinent de s'interroger sur le potentiel de développement des exportations de services par les PFR, afin de déterminer si un tel développement pourrait à long-terme contribuer à financer une balance des biens déficitaire.

Or, comme illustré sur la figure 16, la part des exportations de services par les PFR et par les PFRA dans les exportations mondiales a été tout au long des années 2000 et 2010 légèrement inférieure à celle des exportations de biens. Elle a été supérieure à celles de exportations de seuls biens manufacturiers jusqu'en 2016 pour les PFR et 2020 pour les PFRA, avant de se faire dépasser¹⁴. Ainsi, les exportations de services sont marquées par une période de faible croissance entre 2005 et 2015, suivie par une période de stagnation et enfin par un déclin à partir de la crise du Covid-19. Le principal point d'inquiétude réside dans le fait que la chute observée au plus fort de la crise (2020-2021) n'a pas été suivie par une période de rattrapage. Au contraire, la part des PFR et des PFRA dans les exportations mondiales de services a continué à diminuer entre 2022 et 2024, retournant ainsi à son niveau de 2005. Ces éléments semblent indiquer qu'aucune spécialisation dans les exportations de services n'est en train d'avoir lieu dans les PFR.

Figure 16 : Évolution de la part des exportations de biens et de services des PFR et des PFRA dans les exportations mondiales

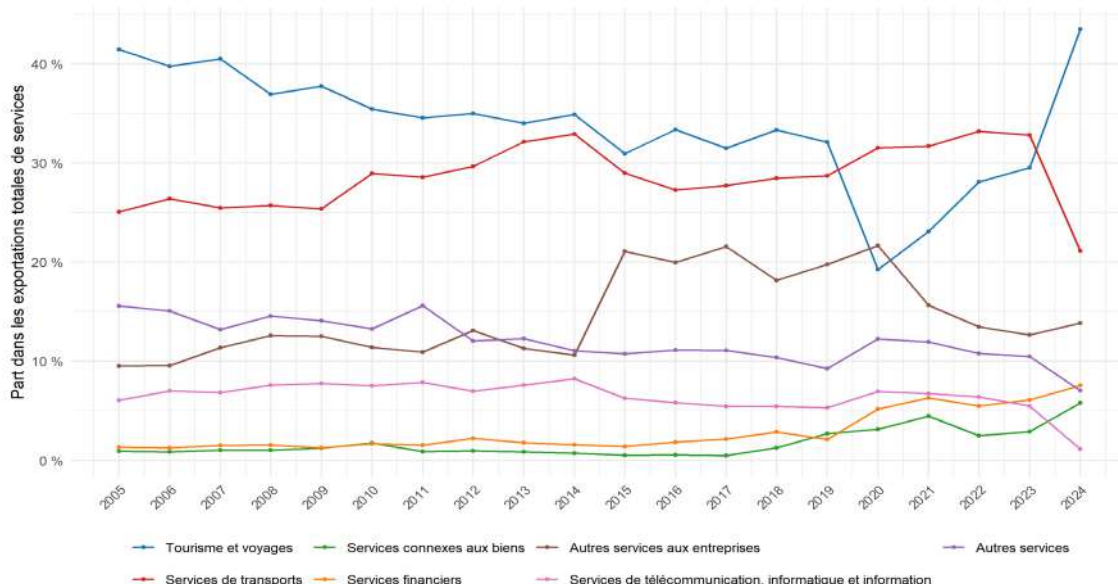


Source : CNUCED et BACI (CEPII).

¹⁴ Les exportations manufacturières incluent cependant tous les biens manufacturiers, et sont pour les PFR en partie tirées à la hausse par les exportations de biens extractifs partiellement raffinés (et donc classifiés comme biens manufacturiers). Elles masquent donc une stagnation dans de nombreux secteurs manufacturiers à faible ou moyenne intensité technologique (voir encadré 4 sur le cas de l'industrie textile).

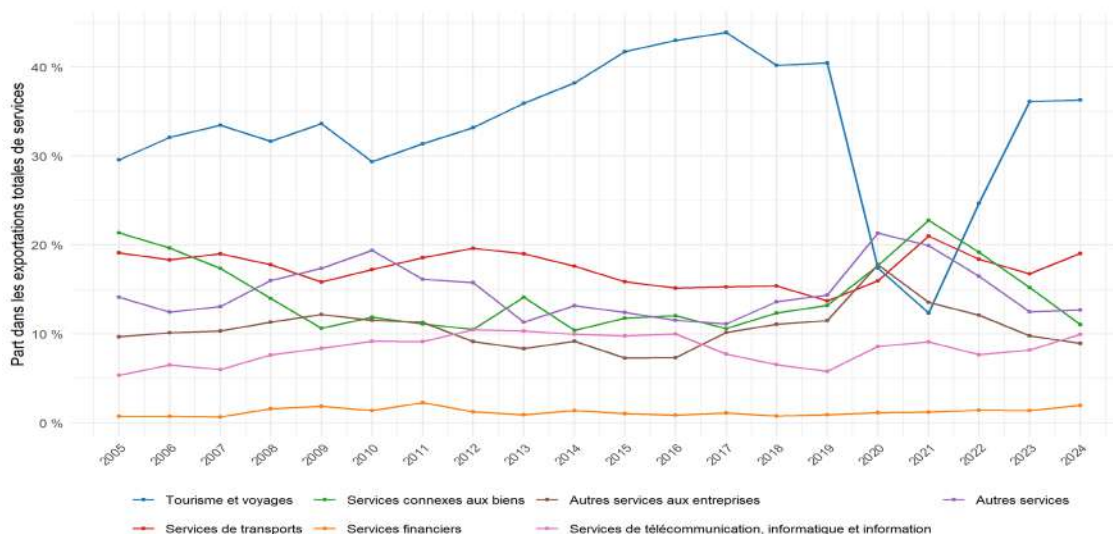
Il existe d'importants débats quant à la possibilité pour les services de se substituer aux industries manufacturières comme moteur de croissance dans les PFR. Toutefois, même si les services disposent d'importants potentiels de croissance, les progrès associés à ceux-ci ont été généralement limités en Afrique. Cela s'explique selon plusieurs travaux par la forte spécialisation des économies africaines dans les services à faible productivité, s'apparentant plus à un frein qu'à un moteur de croissance (Rekha et Suresh Babu, 2022 ; Ariu et Ogliari, 2023 ; CNUCED, 2025b). Cette spécialisation pourrait ainsi expliquer en partie la baisse des PFRA dans les parts de marché mondiales des exportations de services. Il est alors possible de s'interroger sur la nature des services exportés (figures 17 et 18). Un point notable est que le secteur du tourisme représente l'essentiel des exportations de services des PFR, aussi bien africains que non-africains, et ce sur toute la période 2000-2025 à l'exception des années de crise du Covid-19. La chute de la part du secteur touristique pendant cette période confirme bien que la baisse des exportations totales de service en 2020 observées dans la figure 15 est attribuable en grande partie à la chute des revenus touristiques. Toutefois, les services liés au transport occupent également une place importante, et ce particulièrement pour les PFRA, avec une part oscillant entre 20% et 35% des exportations totales de services sur toute la période pour ces derniers. Les services financiers et liés aux télécommunications ou à l'informatique occupent quant à eux un rôle mineur dans les exportations de services des PFR, en dépit du rôle moteur qu'ils pourraient jouer dans la croissance économique et les transformations structurelles (UNCTAD, 2025b). Les services à plus forte création de valeur ajoutée sont en outre largement concentrés autour de quelques pays. Ainsi, le Ghana concentre en 2023 68% des exportations de services aux entreprises et 52% des exportations de services financiers de tous les PFRA. Le Kenya exporte quant à lui 32% des services de télécommunication, information et information des PFRA (au premier rang) et 31% des services financiers (deuxième rang derrière le Ghana).

Figure 17 : Évolution des catégories de services exportés des PFR africains



Source : CNUCED

Figure 18 : Évolution des catégories de services exportés des PFR hors Afrique



Source : CNUCED

Or, le tourisme, premier secteur d'exportations de services dans les PFR, n'a pas mené à des transformations économiques structurelles profondes et des créations d'emplois importantes, à l'inverse de ce qui s'est passé dans de nombreux pays à revenu intermédiaire (Tunisie, Maurice sur le continent africain, par exemple). Cela s'explique notamment par la faiblesse des infrastructures touristiques et le peu de liens en amont et aval du secteur avec les autres activités économiques (UNCTAD, 2025b). En outre, les infrastructures touristiques étant parfois financées par d'importants IDE étrangers, une partie conséquente des revenus versés ont ensuite été rapatriés. Enfin, la crise du Covid-19 a mis en exergue la faiblesse d'une économie dépendante des exportations de services touristiques, en montrant que même les revenus tirés de ces activités peuvent se révéler instables en cas de crise internationale.

Les PFRA n'ont donc pas, à quelques exceptions près, réussi à développer de secteurs significatifs de services à fort gains de productivité ou à externalités positives, dépendant encore en grande partie des revenus du tourisme dans leur commerce extérieur de services.

3. Soutien international et fragmentation commerciale : quelles perspectives pour les PFR africains ?

3.1 Les régimes préférentiels d'accès au marché : bilan et importance stratégique pour les PFR africains

Actuellement, tous les pays du G7 offrent des régimes commerciaux préférentiels aux PFRA, en général imbriqués dans des régimes préférentiels plus larges accordés à tous les pays africains ou aux PFR en général. Or, une importante littérature économique s'est intéressée à l'impact de ces accès préférentiels, et en particulier de l'*African Growth Opportunity Act* entre les Etats-Unis et les pays africains et du régime SPG « Tout sauf les armes » (ou *Everything But*

Arms - EBA) entre l'Union européenne et les pays les moins avancés (PMA)¹⁵. Notons cependant que les autres économies du G7 ont également adopté des réglementations préférentielles, conformément aux engagements de l'OMC,¹⁶ que nous ne détaillerons pas ici. Le Canada accorde, via son *Least Developed Country Tariff* (LDCT), une absence totale de droits de douane sur la quasi-totalité des biens échangés (tous sauf les armes et quelques biens spécifiques jugés sensibles) à tous les PMA. Ce régime est donc assez proche de l'EBA dans sa couverture de biens et de pays. Cependant, en raison du plus faible poids du Canada dans les échanges commerciaux des PFR, le LDCT a donné lieu à moins d'analyses d'impact que l'EBA. Le Japon accorde également un traitement préférentiel aux pays en développement dans le cadre du Système de Préférences Généralisées (SPG). Toutefois, celui-ci est beaucoup plus restrictif que les autres régimes. Enfin, le *UK Generalised Scheme of Preferences* (UK GSP), qui a succédé au SPG de l'UE pour le Royaume-Uni après le Brexit, est trop récent pour avoir donné lieu à une importante littérature économique.

De manière générale, ces régimes préférentiels semblent avoir un impact positif sur les flux d'exportation des pays concernés, aussi bien en volume agrégé total qu'en termes de diversification. Plusieurs études concluent à une augmentation des flux d'exportations des pays africains vers les Etats-Unis grâce à l'instauration de l'AGOA (Tadesse et Fayissa, 2008 ; Frazer & Van Biesebroeck, 2010 ; Cook et Jones, 2015 ; Sorgho et Tharakan, 2019 ; Fernandes et al., 2023 ; Adu et al., 2025). Ce constat semble encore plus validé pour certaines exportations spécifiques. Par exemple, Cook et Jones (2015) estiment que l'AGOA aurait contribué à augmenter de 29% les exportations de vêtements des pays africains éligibles vers les Etats-Unis entre 2001 et 2011. Fernandes et al. (2023) concluent également à un impact beaucoup plus important pour les économies d'Afrique de l'Est, qui s'avèrent également être les plus spécialisées dans les industries textiles. De plus, plusieurs résultats suggèrent bien un phénomène de création de commerce, et non une simple réallocation des flux d'exportations des pays africains vers les Etats-Unis au détriment d'autres destinations (Frazer & Van Biesebroeck, 2010). Un exemple caractéristique est le cas de la production de jeans denim à destination du marché américain, dont le Lesotho est devenu un important fournisseur dans les décennies 2000 et 2010, en grande partie grâce au régime d'accès préférentiel octroyé par l'AGOA (Khan, 2022). Cette industrie souffre cependant actuellement des incertitudes entourant le possible non-renouvellement de l'AGOA par les Etats-Unis. Il est toutefois notable que la superposition de différents régime préférentiels (tels que l'AGOA pour tous les pays d'Afrique sub-Saharienne et le SPG US accordé à l'essentiel des PFR) rend parfois difficile de distinguer précisément l'impact de chaque régime. En ce qui concerne l'EBA, les résultats sont plus mitigés. En effet, cet régime préférentiel semble avoir eu un impact faible et essentiellement en faveur de certains biens. Sorgho et Tharakan (2019) concluent par exemple à un impact positif sur les exportations totales des PFR, mais inférieur à l'impact de l'AGOA. De même, Gradeva & Martinez-Zarzoso (2016) estiment un impact positif sur les exportations agricoles mais nul pour les exportations manufacturières. Ces résultats sont cohérents avec les observations faites plus haut du poids considérable des Etats-Unis dans les exportations manufacturières des PFRA, et de l'importance de l'UE dans leurs exportations agricoles.

Notons néanmoins que plusieurs limites contribuent à réduire considérablement l'efficacité de ces dispositifs. Tout d'abord, les règles d'origine, bien que justifiées sur le plan théorique pour éviter des flux de réexportations sans ou avec peu de transformation dans le PFR en

¹⁵ Tels que définis par l'ONU.

¹⁶ La déclaration ministérielle de 2005 de l'OMC enjoint ainsi aux pays développés et pays en développement « en mesure de le faire », d'« offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent sur une base durable, pour tous les produits originaires des pays les moins avancés » (https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_annex_f.htm#annexf).

question, sont souvent jugées contraignantes et leur respect peut s'avérer difficile à prouver pour les entreprises des PFR (Sytsma, 2022 ; Sebigeye, 2024). Cela limite considérablement la possibilité pour ces entreprises de chercher à exploiter ces accès préférentiels, même lorsqu'elles pourraient légalement en bénéficier. De manière générale, il semble qu'une plus grande flexibilité des règles d'origine contribue à accroître leur impact sur les exportations (Sytsma, 2022 ; de Melo et al., 2024). Une autre limite, qui touche principalement l'AGOA, réside dans le caractère essentiellement unilatéral et réversible de ces régimes, impliquant qu'un pays peut très rapidement en être exclu par les Etats-Unis sans véritable moyen de négociation. Or, ce risque d'exclusion, parce qu'il n'offre aucune garantie de long-terme aux pays membres, génère de l'incertitude pour les entreprises de ces pays et freine donc les investissements. Cela a été particulièrement visible avec le non-renouvellement initial de l'AGOA après son expiration le 30 septembre 2025, finalement renouvelé en février 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2026 seulement. De nombreuses incertitudes continuent d'ailleurs à peser sur son renouvellement post- 2026. Il apparaît donc essentiel de repenser cette réglementation afin d'offrir un cadre clair et transparent aux entreprises des pays africains bénéficiaires. Enfin, une autre limite à l'efficacité des politiques d'accès au marché réside dans les différences de normes (sanitaires, environnementales etc.) entre PFR et pays à haut revenu (particulièrement européens). Or, ces normes étant particulièrement contraignantes et difficiles à atteindre pour les entreprises des PFR, elles constituent un frein réglementaire important à l'accès aux marchés internationaux, même en l'absence de taxes aux frontières. Renforcer les politiques de soutien aux PFR afin de les aider à atteindre ces normes semblent donc indispensables pour leur permettre de bénéficier pleinement de ces régimes préférentiels.

De manière générale, ces résultats suggèrent un impact globalement positif des régimes préférentiels pour les pays en développement considérés, mais malheureusement insuffisant pour entièrement compenser la différence de compétitivité entre PFRA et économies asiatiques, tout particulièrement pour les biens manufacturiers. De fait, la fin des quotas sur les textiles dans le cadre du Multi Fibre Arrangement (MFA) en 2005, et la hausse soudaine des exportations chinoises qui en a résulté, a largement contribué à annuler les gains permis par l'AGOA entre 2001 et 2005 pour les PFRA (Fernandes et al., 2023). De plus, ces régimes n'ayant pas permis l'émergence d'industries manufacturières via des gains de compétitivité, la concurrence de la Chine pour les PFRA reste accrue sur leur propre marché domestique. Ainsi, en dépit des réglementations et accès commerciaux préférentiels accordés par les économies à haut revenu, les PFRA n'ont pas réussi à tirer parti de ces mécanismes pour développer d'importantes industries manufacturières capables d'exporter vers de nouveaux marchés. Au contraire, une part importante des entreprises pourraient disparaître si ces mécanismes étaient interrompus (Edwards et Lawrence, 2010). En outre, les PFRA restent en moyenne déficitaires envers les marchés occidentaux en dépit de ces régimes préférentiels, bien que ce déficit soit proportionnellement beaucoup plus faible qu'envers les autres régions du monde.

Les mécanismes d'accès préférentiels aux marchés des pays développés ont eu un impact positif mais limité sur les flux d'exportations des PFR. La remontée des protections tarifaires pourrait renforcer cet impact positif, à condition que ces accès préférentiels soient maintenus, en augmentant l'écart de taxation entre les biens des PFR et leurs principaux concurrents. **Il convient cependant de repenser et d'approfondir ces régimes commerciaux, mais également de les combiner avec d'autres outils de soutien aux exportations dans les PFR. En particulier, il est nécessaire de financer le développement de capacités productives dans les PFR si l'on souhaite que ceux-ci puissent bénéficier pleinement des opportunités d'accès au marché offertes par les régimes commerciaux. Outre le volume total d'exportations, ces régimes permettent jouent également un rôle majeur dans la**

diversification des exportations des PFR et contribuent également à réduire la dépendance commerciale des PFR envers la Chine.

3.2 L'aide au commerce comme complément aux préférences commerciales

L'initiative d'aide au commerce (*aid for trade*) a été lancée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2005 avec pour objectif d'utiliser l'aide publique comme moyen d'aider les économies en développement à améliorer leurs infrastructures, expertises commerciales et capacités d'exportation. L'aide au commerce peut donc être pour les pays récipiendaires un moyen de développer des capacités productives et de réduire les coûts de transport, permettant de tirer pleinement bénéfice des avantages du commerce international et de l'insertion dans des chaînes de valeur mondiales. En outre, l'aide au commerce peut être un outil pour aider les PFR à atteindre les normes réglementaires d'accès aux marchés européens, qui constituent un frein important à l'efficacité des accès préférentiels. Cela peut contribuer à expliquer l'importance de la hausse des flux classifiés comme aide au commerce à destination des PFR, qui ont été multipliés par presque trois entre 2006 et 2023, passant de 6,7 à 19,4 milliards de dollars¹⁷ (prix constants de 2023, incluant à la fois les dons et les prêts) (données du Comité d'aide au développement de l'OCDE). La structure de cette aide a cependant évolué dans le temps puisqu'elle est constituée aujourd'hui pour 58% de prêts, contre 33% en 2006. Les flux d'aide au commerce sont classifiés en trois principales catégories : (i) le développement des infrastructures économiques de transport (routes, ports...) ou de communications qui représentent 55% de l'aide au commerce reçue par les PFR en 2023, (ii) le développement de capacités productives (44%) et enfin (iii) l'amélioration des politiques commerciales et la régulation (1%) (formation des fonctionnaires, appui institutionnel et technique pour la mise en œuvre des accords commerciaux et les négociations commerciales etc.).

Il existe une vaste littérature mettant en avant l'impact positif des flux d'aide au commerce sur les volumes d'exportations (Vijil et Wagner, 2012 ; OCDE/OMC, 2013 ; Hühne et al., 2014 ; Martinez-Zarzoso et al., 2017 ; Gnanngnon, 2024) ou sur leur diversification (Nathoo et al., 2021). Ces flux d'aide bénéficient en effet aux PFR via l'amélioration des capacités productives (Vijil et Wagner, 2012 ; Nathoo et al., 2021), la réduction des coûts d'exportation (Basnett et al., 2012), ou encore l'amélioration du climat des affaires (Martinez-Zarzoso et al., 2017). Plusieurs études soulignent également un impact d'autant plus fort que le niveau de revenu initial est faible, justifiant leur maintien pour les PFR (OECD/WTO, 2013 ; Martinez-Zarzoso et al., 2017). Dans le cas des PFRA, l'aide au commerce orientée vers le développement des infrastructures est généralement considéré comme particulièrement efficace (Basnett et al., 2012). Deux points doivent être soulignés ici. D'une part, il a été observé que ces politiques d'aide au commerce bénéficient à la fois aux pays bénéficiaires et aux pays donateurs, via l'augmentation des exportations et des importations dans les pays bénéficiaires. Cependant, le gain semble malgré tout plus important pour le pays récipiendaire, justifiant le rôle de ces flux comme outil d'aide au développement (Hühne et al., 2014). D'autre part, l'aide au commerce semble encourager les exportations vers tous les marchés, et pas seulement vers les marchés des pays donateurs. Ainsi, l'aide au commerce, en renforçant les capacités d'exportation des pays africains, peut encourager le commerce intra-africain (Gnanngnon, 2024), et donc *in fine* contribuer à l'émergence de chaînes de valeurs régionales.

¹⁷ Selon la définition de l'OCDE, la définition pouvant varier selon les institutions.

Si le financement des infrastructures physiques joue un rôle essentiel, en raison notamment de la faible qualité de celles-ci dans de nombreux PFR, la facilitation du commerce et la réduction des coûts de transport non physiques jouent également un rôle important comme moteur des exportations. Cela est tout particulièrement vrai dans les PFRA où beaucoup de limites techniques et administratives (coûts et délais de transactions aux frontières) freinent encore le développement du commerce. L'aide à la facilitation du commerce, en aidant à réduire ces coûts, peut donc jouer un rôle essentiel dans le développement de secteurs d'exportations (Cadot et de Melo, 2014).

De manière générale, l'aide au commerce contribue également aujourd'hui encore au maintien de filières d'exportations dans les PFR. Dans un contexte de déséquilibres commerciaux mondiaux, de pression concurrentielle accrue de la part de certaines économies asiatiques, et de multiplication des politiques protectionnistes, l'aide au commerce peut jouer un rôle majeur d'atténuation des chocs externes sur la balance des économies à faible revenu.

3.3 Les politiques protectionnistes occidentales contre la Chine : opportunité ou menace pour les PFR africains ?

En réponse à l'excédent commercial de la Chine envers les Etats-Unis, ces derniers ont à plusieurs reprises tenté d'imposer des droits de douanes sur les produits chinois. Après une première augmentation en 2018-2019, une seconde augmentation s'est vue imposée sur de nombreux biens chinois, en plus des droits de 15% sur le reste du monde. Or, la mise en place de taxes commerciales de la part des Etats-Unis sur les importations chinoises, si celles-ci étaient maintenues, pourrait avoir de nombreuses conséquences sur les balances commerciales des PFRA. Deux effets en particulier peuvent être envisagés.

- (1) Une hausse des exportations africaines vers les Etats-Unis, via un phénomène de substitution

Un phénomène substitution des exportations de la Chine par celles des PFRA pourrait se produire, ce qui bénéficierait *in fine* à la balance commerciale ainsi qu'à l'industrialisation de ces derniers. Toutefois, plusieurs éléments peuvent amener à considérer ce phénomène comme peu significatif, du moins à court-terme.

D'une part, bien qu'il n'existe à ce jour pas d'étude d'impact sur les barrières douanières imposées en 2025 par l'administration Trump II, il est possible de tirer des conclusions des études d'impacts portant sur les droits de douanes instaurés en 2018-2019 par la première administration Trump. Or, la littérature sur le sujet confirme largement que l'imposition de barrières tarifaires par les Etats-Unis sur les importations chinoises avait alors conduit à une réallocation des flux depuis d'autres pays, ne réduisant donc que peu le déficit extérieur des Etats-Unis (Freund et al., 2024 ; Grossman et al., 2024 ; Garred et Yuan, 2025). Toutefois, ces mêmes études suggèrent que ces phénomènes de réallocation des flux ont très majoritairement bénéficié aux autres économies asiatiques tournées vers l'exportation de biens manufacturiers (Vietnam, Thaïlande, Cambodge, Bangladesh, Inde, Indonésie, Malaisie, Taiwan, Corée du Sud...) et aux voisins directs des Etats-Unis (Mexique et Canada), sans véritablement résoudre le déficit commercial des Etats-Unis (Darvas et Lappe, 2026). S'il n'existe que peu d'articles consacrés spécifiquement aux pays africains, ceux-ci semblent a priori peu bénéficier de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine. La part du commerce avec les Etats-Unis dans le commerce total des PFRA a d'ailleurs diminué au cours des dernières décennies, y compris après la mise en place des barrières tarifaires de 2018-2019 contre la Chine. Ainsi, les

exportations vers les Etats-Unis, qui atteignaient 14% des exportations vers le reste du monde en 2008, n'en représentaient plus que 4,5% en 2017, et 3,6% en 2024.

Notons que des politiques douanières visant à restreindre les exportations de la Chine ont pu, par le passé, bénéficier à certaines économies africaines. Ainsi, l'impact de l'AGOA sur les exportations textiles des pays africains semble avoir été particulièrement fort entre 2001 et 2005, alors qu'existaient en parallèle des quotas sur les importations chinoises (dans le cadre du *Multi Fibre Arrangement* - MFA). L'existence conjointe de l'AGOA et du MFA a joué un rôle majeur dans le développement d'industries textiles en Éthiopie, au Lesotho et à Madagascar, en grande partie via des délocalisations d'entreprises asiatiques vers ces pays¹⁸ (Balchin et Calabrese, 2019). Au contraire, la disparition des quotas avec la fin du MFA et l'entrée de la Chine à l'OMC ont largement contribué à mettre un coup d'arrêt au développement des industries textiles de ces pays africains (Fernandes et al., 2023). Toutefois, à cette époque, la concurrence sur les marchés textiles provenait essentiellement de la Chine, expliquant l'impact fort que pouvait avoir pour les PFRA l'existence de quotas sur les importations chinoises dans les pays à haut revenu. Or, la nature de cette concurrence s'est depuis largement transformée car elle provient aujourd'hui d'un grand nombre de pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, les entreprises chinoises se positionnant de plus sur les marchés à plus haute valeur ajoutée. Il semble donc peu probable que les barrières douanières sur la Chine puissent véritablement bénéficier à court- ou moyen-terme aux exportations manufacturières des PFRA qui doivent toujours faire face à la concurrence des chaînes de valeur asiatique sur les industries à plus faible valeur ajoutée. Toutefois, un contexte de hausse généralisée des droits de douane envers toutes les économies asiatiques pourrait éventuellement bénéficier aux économies africaines, sous réserve que les accès privilégiés au marché des Etats-Unis soient maintenus, et même approfondis.

(2) La réallocation des exportations chinoises

L'autre conséquence possible de la réduction des exportations chinoises vers le marché étasunien, dans un contexte où les pays de l'Union européenne mettent également en place des stratégies de réduction de la dépendance aux importations chinoises, serait celle d'une réallocation des exportations de la Chine vers l'Afrique sub-Saharienne. Une telle réallocation pourrait certes avoir des effets bénéfiques sur la consommation des ménages et les intrants des entreprises africaines, mais au risque d'un accroissement de la spécialisation régressive des PFR dans les matières premières et d'une dépendance accrue envers la Chine.

Nantembele et al. (2023) estiment ainsi qu'une guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine conduirait à une dégradation de la balance commerciale des pays africains, tirée notamment par la hausse des importations depuis la Chine, avec un impact plus important pour les pays d'Afrique de l'Est (Kenya, Éthiopie et Tanzanie en tête). Il n'existe cependant que très peu d'études portant spécifiquement sur ce sujet et ces résultats doivent donc être interprétés avec précaution. Quelques analyses préliminaires semblent cependant indiquer que la hausse des exportations de la Chine vers les autres régions du monde en 2025 aurait plus que compensé la baisse des exportations vers le marché des Etats-Unis, suggérant une forte adaptabilité des entreprises chinoises (UNCTAD, 2025a ; Darvas et Lappe, 2026). En outre, une note de *China Briefing* souligne que les exportations de la Chine vers l'Afrique auraient augmenté de 18,4% en 2025 (Shang et Zhou, 2026), contre seulement 8% pour les exportations vers les pays de

¹⁸ Généralement des entreprises initialement basées en Chine, à Taiwan ou Hong Kong mais parfois également des entreprises chinoises s'étant préalablement installées dans d'autres pays africains (Afrique du Sud, Maurice) avant de se déplacer vers les pays voisins (Balchin et Calabrese, 2019).

l'ASEAN, 6,5% pour l'Amérique latine et 1,9% pour l'Union européenne. Cela ferait donc de l'Afrique la région ayant connu la plus forte croissance de ses importations venues de Chine entre 2024 et 2025. S'il convient de demeurer prudent, les sources brutes des données étant difficilement accessibles et vérifiables, cela pourrait correspondre, une fois mis en relation avec les données commerciales BACI pour l'année 2024, à une hausse des exportations chinoise vers l'Afrique de 30,9 milliards de dollars en 2025, soit l'équivalent de 4,8% des importations totales de biens du continent depuis le reste du monde en 2024¹⁹. En outre, la réallocation des exportations chinoises vers d'autres marchés internationaux (notamment européens) impliquerait une pression concurrentielle accrue pour les producteurs africains sur ces marchés, suggérant un risque de diminution des exportations des PFRA vers le reste du monde.

De même, la décision annoncée par la Chine en 2024 d'exempter de droits de douanes les PMA africains, étendue en 2026 à toute l'Afrique (hors Eswatini), souligne la volonté de la Chine d'un renforcement du commerce avec les pays africains. Ces politiques s'ancrent de plus dans un contexte généralisé de hausse du poids de l'Afrique dans le commerce extérieur chinois, l'Afrique étant passée de 3,6% des exportations chinoises et 4,2% des importations en 2017 à 4,7% et 5,2% respectivement en 2024. Or, comme nous l'avons mentionné plus haut, la Chine est l'économie avec laquelle le commerce extérieur de biens des PFRA est le plus asymétrique dans sa structure, à savoir des exportations dominées par les biens primaires extractifs et des importations dominées par les biens manufacturiers. La différence de coûts de production entre PFRA et Chine ainsi que la faible consommation intérieure chinoise, due à la stratégie de croissance par les exportations du pays, rendent peu probable que cet accès préférentiel puisse bénéficier aux exportations manufacturières des PFRA. Le risque est alors, non seulement de voir se renforcer la dépendance des PFRA aux exportations et importations chinoises, ainsi que le déficit avec la Chine, mais également d'assister à un renforcement de la structure asymétrique du commerce extérieur des PFRA et de la vulnérabilité macroéconomique qui en découle. Notons également que, outre l'importance cruciale pour la Chine d'assurer ses approvisionnements en ressources extractives (hydrocarbures et minerais critiques), les stratégies d'accès préférentiel jouent également un rôle géopolitique, comme souligné par l'exclusion de l'Eswatini (seul pays africain à entretenir des relations diplomatiques avec Taiwan) de l'exemption des droits de douane.

La montée du protectionnisme pour réduire les déséquilibres mondiaux risquerait d'avoir des conséquences négatives sur les perspectives de développement des exportations manufacturières africaines et plus généralement l'insertion de l'Afrique dans les grandes chaînes de valeur, en confortant la dynamique de ces dernières décennies.

Dans ce contexte de vulnérabilités accrues et d'incertitudes croissantes quant à l'évolution du système commercial international, la question du financement externe des PFR est donc un enjeu crucial. L'identification de sources de financement soutenables et résilientes apparaît alors comme une condition essentielle pour soutenir leur développement à moyen et long terme.

¹⁹ Ces chiffres portent sur toute l'Afrique, car aucune donnée n'est fournie pour chaque pays individuellement. Il n'est donc pas possible à l'heure actuelle de savoir ce que cela représenterait pour les seuls PFR.

4. Renforcer les capacités de financement externe des PFR : priorités pour une approche multilatérale renouvelée

Les déséquilibres mondiaux de balance des paiements sont l'expression d'une distorsion au niveau mondial de l'allocation de l'épargne pour financer l'investissement. Bien que cette distorsion concerne essentiellement les pays à revenu intermédiaire, elle a des effets très significatifs sur les PFR dont la contrainte de financement extérieur bride le développement. Une réduction de ces déséquilibres par des politiques volontaristes d'accroissement de l'investissement dans les pays excédentaires, comme parfois entendu dans l'Union européenne aurait des conséquences encore plus négatives pour les PFR. D'une part, elle réduirait les exportations potentielles de capitaux vers les pays en développement. D'autre part, en réduisant leur contribution au financement de la dette américaine, elles risquent de faire monter les taux sur la monnaie internationale utilisée par ces pays.

Dans un contexte de fragmentation géoéconomique, le maintien d'approches multilatérales face aux déséquilibres mondiaux reste essentiel. Il est ainsi essentiel que la gestion de ces déséquilibres prenne en compte les PFR, afin de s'assurer que des politiques bilatérales ou multilatérales mises en place par les pays à haut revenu pour réduire leurs déséquilibres de balance des paiements ne se traduisent pas par un accroissement du déficit de financement des PFR, ce qui impacterait leur développement économique de long-terme. La coopération internationale reste donc essentielle. En particulier, plusieurs priorités peuvent être identifiées pour assurer un financement durable du développement des PFR.

- **Approfondir l'accès au marché intérieur des pays occidentaux pour les PFR africains, via les régimes préférentiels et des accords**, afin d'élargir des débouchés extérieurs pour les biens d'exportation non-extractifs. Cet approfondissement peut se faire par une simplification supplémentaire des règles d'origine et par un renforcement accru du soutien aux entreprises des PFR pour leur permettre d'atteindre les niveaux de normes exigées pour exporter vers les marchés occidentaux. Il peut également se faire par une clarification des règles d'éligibilité afin de réduire l'incertitude pesant sur les entreprises cherchant à bénéficier de ces mécanismes. De manière générale, créer un cadre transparent, stable et prévisible contribuerait à en améliorer l'efficacité.
- **Réorienter les flux d'APD vers les pays les plus pauvres**. En raison des besoins de financement très importants des PFR, il convient de s'assurer que la baisse généralisée des flux d'APD soit prioritairement supportée par des pays à revenu relativement plus élevé. Or, dans les dernières années, la part de l'APD allouée aux PFR a eu au contraire tendance à diminuer. Ainsi, entre 2022 et 2024, les PFR ont collecté en moyenne 26,4% des dons d'APD mondiaux et 45,3% des prêts, contre 33,6% et 66,9% respectivement sur la période 2017-2019 (données du CAD)²⁰. Il semble donc urgent d'inverser cette tendance afin de s'assurer que les pays à plus faible revenu continuent de bénéficier de flux d'APD cohérents avec leurs besoins de financement. Cela peut notamment s'effectuer par l'établissement d'une liste de pays prioritaires dans l'allocation des flux d'APD fondée sur des critères objectivables (Feindouno et Guillaumont, 2025). Il faut noter que cela conduit à renoncer à utiliser l'ampleur de l'effet de levier comme un élément d'allocation des fonds car cet effet de levier est en moyenne plus faible pour les

²⁰ Ces chiffres concernent l'ensemble des donateurs. Dans le cas de la France, la part des dons alloués aux PFR dans l'ensemble des dons d'APD a augmentée sur la période, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2023, en passant de 26% en 2017-2019 à 39% en moyenne en 2022-2024. La part des prêts est quant à elle restée stable à 14% sur la période.

PFR, notamment les plus pauvres. Cette réorientation semble même d'autant plus importante pour les flux d'aide au commerce, les gains espérés de cette aide sur l'activité économique étant beaucoup plus importants pour les pays à plus faible revenu en raison des coûts plus élevés du commerce (de Melo et Wagner, 2016).

- **Promouvoir le commerce intra-africain**, notamment au travers de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Outre la réduction de la dépendance commerciale et financière envers le reste du monde, le développement du commerce intra-africain pourrait également faciliter l'émergence de chaînes de valeur au niveau continental, et donc contribuer à la réduction de la spécialisation extractive dans laquelle beaucoup de PFRA sont aujourd'hui enfermés. Bien que le G7 n'ait pas de pouvoir d'action directe sur les échanges commerciaux intra-africains, plusieurs moyens d'action sont possibles pour favoriser ces échanges et soutenir les accords commerciaux régionaux du continent : (i) renforcer les aides au commerce régional, (ii) étendre les règles d'origine des régimes préférentiels pour tous les pays d'une même zone, tel que recommandé par plusieurs institutions (Sebigeye, 2024 ; Britz et al., 2025), (iii) mettre en place des fonds de compensation soutenus par la communauté internationale. Sur ce dernier point, on notera que la nécessité de régler les échanges en monnaies internationales dans la plupart des cas (monnaies non convertibles et/ou taux de change très volatils) est un fort obstacle à leur développement²¹. La mise en place d'un fonds de compensation dont la communauté financière internationale pourrait fournir la trésorerie en monnaie internationale et/ou garantir une partie des risques serait un élément clé de soutien à la ZLECAf.
- **Développer les investissements directs dans les secteurs des biens échangeables**. En effet, les PFR sont fortement limités dans leur développement économique par le faible niveau de capital physique et humain disponible, dans un contexte de réduction du capital naturel pour les pays exportateurs de ressources. Le développement de la production de biens échangeables (exportations et substituts compétitifs à l'importation) implique donc un accroissement important du capital intérieur. Or, l'endettement extérieur atteint vite ses limites du fait des caractéristiques structurelles des PFR comme des asymétries du système monétaire et financier international. Cela implique un soutien aux politiques visant à améliorer l'attractivité des PFR pour les investissements étrangers, mais aussi le renforcement des liens entre accès préférentiels aux marchés et projets de développement, par exemple pour l'UE dans le cadre de l'initiative *Global gateways*.
- **Une attention particulière doit être portée aux PFR dans le cadre des *G7 Principles for Mutually Beneficial International Partnerships***. En effet, nombre de ces principes risquent d'introduire un biais défavorable aux PFR, que ce soit la catalyse de financements privés par des financements publics, notamment en faveur des financements privés, le développement des marchés et des opportunités en monnaie locale, des solutions partenariales pour réduire le risque de change, ou le partenariat avec les banques locales de développement. Les PFR et notamment les PFRA ont en effet divers désavantages comparatifs par rapport aux autres pays en développement.

²¹ Le Communiqué des Ministres des finances souligne que le risque de changes est une barrière importante aux IDE, mais c'est aussi une barrière aux échanges, notamment dans le cadre des chaînes de valeur.

Bibliographie

Adu, D.T., Li, W. et Sawadogo, W.P.M. (2025) « Trade and development implications of the U.S. African growth and opportunity act », *Applied Economics*, 57(32), p. 4631-4646.

Allsadek, M. et Benhin, J. (2021) « Oil boom, exchange rate and sectoral output: An empirical analysis of Dutch disease in oil-rich countries », *Resources Policy*, 74, p. 102362. Disponible sur: <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2021.102362>.

Ariu, A. et Ogliari, L. (2023) « Services' trade in Africa: Structure and growth », *The World Economy*, 46, p. 3345-3366.

Balchin, N. *et al.* (2016) *Developing Export-Based Manufacturing in Sub-Saharan Africa. Supporting Economic Transformation*. London: Overseas Development Institute.

Balchin, N. et Calabrese, L. (2019) « Comparative country study of the development of textile and garment sectors: Lessons for Tanzania », *ODI Report*.

Baldwin, R. (2022) « Globotics and Macroeconomics: Globalisation and Automation of the Service Sector », *NBER Working Paper*, (30317).

Banque de France (2025) *Coopérations monétaires Afrique-France. Rapport économique et financier 2024 sur la CEMAC, l'UEMOA et l'Union des Comores*. Banque de France.

Banque Mondiale (2024) *The Changing Wealth of Nations 2024 : Revisiting the Measurement of Comprehensive Wealth (English)*. 193950. Washington, D.C.: World Bank Group.

Banque Mondiale (2025) *International Debt Report 2025*. Washington, D.C.: World Bank Group.

Basnett, Y. *et al.* (2012) « Increasing the effectiveness of Aid for Trade: the circumstances under which it works best », *ODI Working Paper*, (353).

Bénassy-Quéré, A. (2025) « Déséquilibres extérieurs courants : de nouveaux habits pour un vieux problème », *Banque de France*. Disponible sur: <https://www.banque-france.fr/fr/interventions-gouverneur/desequilibres-exterieurs-courants-de-nouveaux-habits-pour-un-vieux-probleme>.

Britz, W., Olekseyuk, Z. et Vogel, T. (2025) « Securing a development-friendly US trade policy: The urgent need for an AGOA revamp », *IDOS Policy Brief*, (2).

Cadot, O. et de Melo, J. (2014) *L'Aide pour le commerce. Quels enseignements, quel avenir ?* Paris: Economica.

CNUCED (2025a) *On the brink. Trade, finance and the reshaping of the global economy*. (Trade and Development Report).

CNUCED (2025b) *The Least Developed Countries Report Are services the new path to structural transformation?* United Nations Conference on Trade and Development.

Cook, N.P.S. et Jones, J.C. (2015) « The African Growth and Opportunity Act (AGOA) and export diversification », *The Journal of International Trade & Economic Development*.

Darvas, Z. et Lappe, M.-S. (2026) « European and Chinese exports kept growing despite the 2025 Trump trade shock ». Disponible sur: <https://doi.org/10.64153/PPBV2679>.

Devadas, S. et Loayza, N. (2018) *When Is a Current Account Deficit Bad?* Research & Policy Briefs. World Bank Malaysia Hub.

Edwards, L. et Lawrence, R.Z. (2010) « AGOA Rules: The Intended and Unintended Consequences of Special Fabric Provisions », *NBER Working Paper*, (16623).

Feindouno, S. et Guillaumont, P. (2025) « Définir une liste de pays « prioritaires » d'une aide bilatérale. Note méthodologique en référence à l'aide française », *Ferdi Note brève*, (279).

Fernandes, A.M. *et al.* (2023) « Are trade preferences a Panacea? The export impact of the African growth and Opportunity Act », *World Development*, 162, p. 106114.

Fonds Monétaire International (2024) *2024 Review of The Poverty Reduction And Growth Trust Facilities And Financing - Reform Proposals*. IMF Policy Papers. Washington, D.C.

Fonds Monétaire International (2025) *Macroeconomic Developments and Prospects in Low-Income Countries*. IMF Policy Papers. Washington, D.C.

Frazer, G. et Van Biesebroeck, J. (2010) « Trade Growth under the African Growth and Opportunity Act », *The Review of Economics and Statistics*, 92(1), p. 128-144.

Freund, C. *et al.* (2024) « Is US trade policy reshaping global supply chains? », *Journal of International Economics*, 152, p. 104011.

Garred, J. et Yuan, S. (2025) « Relocation from China (with Chinese characteristics) », *Journal of Development Economics*, 176, p. 103510.

Gelb, A. *et al.* (2017) « Can Africa Be a Manufacturing Destination? Labor Costs in Comparative Perspective », *Center for Global Development Working Paper*, (466).

Gelb, A., Meyer, C.J. et Ramachandran, V. (2016) « Does Poor Mean Cheap? A Comparative Look at Africa's Industrial Labor Costs », *Revue d'économie du développement*, 24(2), p. 51-92.

Gnangnon, S.K. (2024) « Trade Policy Space, Aid for Trade and, Intra-African and External African Manufactured Exports », *International Economics*, (180), p. 100558.

Golub, S.S. *et al.* (2018) « Can Africa compete with China in manufacturing? The role of relative unit labour costs », *The World Economy*, 41(6), p. 1508-1528.

Gradeva, K. et Martinez-Zarzoso, I. (2016) « Are Trade Preferences more Effective than Aid in Supporting Exports? Evidence from the 'Everything But Arms' Preference Scheme », *The World Economy*.

Grossman, G.M., Helpman, E. et Redding, S. (2024) « When Tariffs Disrupt Global Supply Chains », *American Economic Review*, 114(4), p. 988-1029.

Hotelling, H. (1931) « The Economics of Exhaustible Resources », *Journal of Political Economy*, 39(2).

Hühne, P., Meyer, B. et Nunnenkamp, P. (2014) « Who Benefits from Aid for Trade? Comparing the Effects on Recipient versus Donor Exports », *The Journal of Development Studies*, 50(9), p. 1275-1288.

Hund, K. *et al.* (2023) *Minerals for Climate Action: The Mineral Intensity of the Clean Energy Transition*. World Bank. Disponible sur: <https://doi.org/10.1596/40002>.

IEA (2025) *Global Critical Minerals Outlook 2025*. International Energy Agency, p. 310.

Jacquemot, P. (2018) « L'industrialisation en Afrique en question. Des désillusions à un nouveau volontarisme », *Afrique contemporaine*, 2(266), p. 29-53.

Khan, M. (2022) *A Decade of Denim: Assessing Sourcing Shifts of Denim Apparel Importers*. Working Paper 085. U.S. International Trade Commission.

Lall, S. (2000) « The Technological Structure and Performance of Developing Country Manufactured Exports, 1985-98 », *Oxford Development Studies*, 28(3), p. 337-369.

Lemoine, F. et Unal, D. (2017) « China's Foreign Trade: A "New Normal" », *China & World Economy*, 25(2), p. 1-21.

Martinez-Zarzoso, I. et Nowak-Lehmann, F. (2017) « Is aid for trade effective? A panel quantile regression approach », *Review of Development Economics*, p. 1-29.

de Melo, J., Gourdon, J. et Gourdon, K. (2024) « Boosting trade through flexible rules of origin in preferential agreements », *Ferdi Note brève*, (262).

Nantembele, F.A., Yilmaz, M.K. et Ari, A. (2023) « The effects of a US-China trade war on Sub-Saharan Africa: Pro-active domestic policies make the difference », *Journal of Policy Modeling*, 45(6), p. 1296-1310.

Nathoo, R. *et al.* (2021) « Does aid for trade diversify sub-Saharan Africa's exports at the intensive and extensive margins? », *Applied Economics*.

Obstfeld, M. (2017) « Assessing Global Imbalances: The Nuts and Bolts », *IMF Blog*. Disponible sur: <https://www.imf.org/en/blogs/articles/2017/06/26/assessing-global-imbances-the-nuts-and-bolts>.

OCDE/OMC (2013) *Aid for Trade at a Glance 2013: Connecting to Value Chains*. WTO, OECD Publishing.

Pierri, D., Montes-Rojas, G. et Mira-Llambi, P. (2023) « Persistent external deficits and balance of payment crises », *European Economic Review*, 159, p. 104568.

Rekha, R. et Suresh Babu, M. (2022) « Premature deindustrialisation and growth slowdowns in middle-income countries », *Structural Change and Economic Dynamics*, 62, p. 377-389.

Rodrik, D. (2018) « An African Growth Miracle? », *Journal of African Economies*, 27(1), p. 10-27. Disponible sur: <https://doi.org/10.1093/jae/ejw027>.

Sebigeye, L.P. (2024) *Unlocking Africa's Trade Potential: How U.S. Policy Can Accelerate East African Market Integration*. Washington, D.C.: Trade Attache, Department of Economic and Commercial Diplomacy, Uganda Embassy.

Shang, Y. et Zhou, Q. (2026) « China's Import-Export in 2025: Full-Year Data, Trends, and 2026 Outlook ». Disponible sur: <https://www.china-briefing.com/news/chinas-import-export-2025/>.

Sorgho, Z. et Tharakan, J. (2019) « Assessing the impact of unilateral trade policies EBA and AGOA on African beneficiaries' exports using matching econometrics », *The World Economy*, 42(10), p. 3086-3118.

Sytsma, T. (2022) « Improving Preferential Market Access through Rules of Origin: Firm-Level Evidence from Bangladesh », *American Economic Journal: Economic Policy*, 14(1).

Tadesse, B. et Fayissa, B. (2008) « The Impact of African Growth and Opportunity Act (AGOA) on U.S. Imports from Sub-Saharan Africa (SSA) », *Journal of International Development*, (20), p. 920-941.

Unkovska, T. et Konoplyov, S. (2025) « Global Imbalances in International Trade, Dynamics of Debt and Finance: Causes and Mitigation Measures », *Growth Lab Working Paper Series*, (252).

Vijil, M. et Wagner, L. (2012) « Does Aid for Trade Enhance Export Performance? Investigating the Infrastructure Channel », *The World Economy*, 35(7), p. 838-868.

Yue, M. *et al.* (2026) *Selective Engagement and Strategic Retooling. The Chinese Loans to Africa Database*. GCI Policy Brief 028. Global Development Policy Center.

Annexes

Tableau A1 : Liste des 57 Pays à Faible Revenus éligibles au PRGT par région du monde

Afrique	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.
Amérique latine et Caraïbes	Haïti, Honduras, Nicaragua.
Asie du Sud et du Sud-Est	Bangladesh, Bhoutan, Birmanie, Cambodge, Laos, Népal, Timor-Leste.
Europe de l'Est et Asie centrale	République de Moldavie, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan.
Moyen-Orient	Afghanistan, Yémen.
Océanie	Kiribati, Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Salomon.

Note : Il existe 13 pays éligibles au PRGT mais non définis comme pays à faible revenu et donc exclus de la liste ; le Nigéria est défini comme pays à faible revenu mais n'est pas éligible au PRGT.

“Sur quoi la fondera-t-il l'économie du monde qu'il veut gouverner ? Sera-ce sur le caprice de chaque particulier ? Quelle confusion ! Sera-ce sur la justice ? Il l'ignore.”

Pascal

FERDi

Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 43 97 64 60